



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Introduction	3
Le contexte économique et financier	4
Les orientations du projet de loi de finances 2019.....	6
1. Les prévisions macro- économiques 2019-2020.....	7
2. Les mesures concernant le « bloc communal »	8
Les orientations 2019 – 2020 : <i>Maintenir une politique budgétaire saine et maîtrisée avec toujours d'ambitueuses dépenses d'investissement.....</i>	12
Les éléments de prospective budgétaire	22
1. Les principales recettes de fonctionnement.....	22
2. Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement	27
3. La politique ressources humaines	29
4. L'évolution de l'épargne du budget général	34
5. Le programme des investissements.....	35
6. Evolution prévisionnelle du besoin de financement tous budgets	36
7. La dette.....	37
Annexes.....	42
<i>Annexe 1 : Annexes financières par budget</i>	<i>43</i>
<i>Annexe 2 : Liste des autorisations de programme</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 3 : Evolution des bases brutes de TF et TH par communes</i>	<i>64</i>
<i>Annexe 4 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014</i>	<i>68</i>
<i>Annexe 5 : Liste des 11 ratios</i>	<i>69</i>

Introduction

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels et les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de soit présenté au conseil communautaire, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce rapport comporte :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- la structure des effectifs ; les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail dans la collectivité.
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le contexte économique et financier

Les orientations budgétaires pour 2019, et désormais plus généralement celles pour la période 2018-2022, ont été établies dans un contexte mouvant, nonobstant la volonté du gouvernement de donner de la lisibilité aux collectivités locales à travers un processus national de contractualisation dans lequel Roannais Agglomération n'est pas inscrit. Les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stables en 2019, malgré une baisse des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (les crédits alloués passent de 3,66 Md€ en LFI 2018 à 3,43 dans le PLF 2019).

Il convient de noter aussi qu'après une période de ralentissement entre 2014 et 2016, les dépenses des administrations publiques locales (APUL : État, collectivités territoriales et administrations de sécurité sociale) ont progressé en 2017 de 2,5 %. La mise en œuvre de la LPFP 2018-2022 vise à réduire le besoin de financement des collectivités de 2,6 Md€ par an. En 2019, les efforts attendus par les APUL (administrations publiques locales) devront se poursuivre.

Par ailleurs, alors même que le gouvernement a annoncé une réforme de la fiscalité locale en 2020, plusieurs décisions prises dans la loi de finances pour 2018, telles que le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, étalé entre 2018 et 2020, ou l'exonération de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE) ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000 € à compter de 2019, accroissent les doutes, d'autant que ces décisions ont été prises sans concertation préalable.

Dans un contexte de baisse importante et drastique des concours financiers de l'Etat enregistrée depuis 2014, Roannais Agglomération a su réaliser les efforts nécessaires tant sur les dépenses de fonctionnement que sur la recherche de subventions permettant, aujourd'hui, de présenter des ratios satisfaisants au regard de la situation d'autres communautés d'agglomération, ce qui permet de poursuivre les priorités de ce mandat rappelé ci-dessous.

Défi économique

- ❖ Favoriser l'implantation et le développement des entreprises : offre foncière et immobilière adaptée, soutien à l'innovation et aux politiques de filières, politique forte de promotion économique, de marketing territorial et de prospection.
- ❖ Développer l'enseignement supérieur et la recherche par l'accueil de nouvelles formations répondant à la demande des entreprises, par l'aménagement de locaux adaptés et par l'accompagnement de la vie étudiante.
- ❖ Favoriser le développement d'une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement et de la qualité paysagère.

Défi de l'attractivité

- ❖ Soutenir la réalisation de grands équipements structurants,
- ❖ Améliorer la visibilité et la notoriété du Roannais sur la scène régionale et nationale et promouvoir l'image de la marque de territoire "Roanne Tout & Simplement" ; positionner le territoire comme un moteur pour les territoires proches et un partenaire des métropoles fortes d'Auvergne Rhône-Alpes.

- ❖ Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire : programme habitat, développer une offre culturelle sur l'ensemble du territoire, au niveau des mobilités et des infrastructures de transport.
- ❖ Agir en faveur de l'environnement par l'adoption du schéma d'assainissement, le contrat vert et bleu....

Défi Social

- ❖ Rationaliser l'offre sociale.
- ❖ Garantir la visibilité et l'accès des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse auprès des familles.
- ❖ Favoriser la prévention en matière de santé et l'accès aux soins,
- ❖ Anticiper et prévenir le vieillissement dans le cadre d'une montée en charge des besoins.

Défi de la performance publique

- ❖ Améliorer la relation aux usagers des services publics
- ❖ Se tourner vers le numérique grâce notamment au déploiement du très haut débit dans tous les foyers (fin des travaux du THD en 2019), des services publics de plus en plus présents sur internet pour faciliter les démarches des usagers et des habitants ...
- ❖ Développer les mesures en faveur de la transition énergétique en poursuivant les projets engagés tels que les parcs éoliens, le photovoltaïque ...
- ❖ Poursuivre et optimiser les performances de la collecte des déchets ménagers

La pression fiscale sera maintenue stable (taux inchangés pour la 6^{ème} année consécutive) tout comme le haut niveau d'investissement avec comme priorité l'attractivité de notre territoire.

Les orientations du projet de loi de finances 2019

Le texte du projet de loi de finances 2019 a été présenté en Conseil des ministres le 24 septembre. Le projet sera ensuite voté par le Parlement lors du dernier trimestre 2018, pour une publication au Journal officiel prévue pour la fin décembre 2018.



Les mesures présentées dans le projet de loi de finances 2019 s'inscrivent dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 - 2022 avec trois orientations affichées :

- Libérer l'économie et le travail
- Protéger tous les citoyens
- Investir dans une croissance durable

1^{ère} orientation : libérer l'économie française et émanciper par le travail

Les heures supplémentaires travaillées à compter du 1er septembre 2019 seront exonérées de cotisations sociales..

Après la revalorisation forfaitaire de la prime d'activité de 20€ en 2018, un second bonus individualisé de 20€ sera créé en 2019.

Pour l'emploi, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), poursuivra sa montée en charge en 2019, avec 2,5 Md€ de crédits.

Le PLF 2019 accompagnera également la mise en œuvre de la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) qui ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois.

2^{ème} orientation : protéger tous les citoyens

Le PLF 2019 intègre la stratégie de lutte contre la pauvreté présentée par le Gouvernement le 13 septembre 2018 : près de 8,5 Md€ seront mobilisés pour la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, l'investissement social, la garantie de l'accès aux droits et prestations. L'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera portée, en 2019, à 900€, et le minimum vieillesse augmentera de 100€ en 3 ans (35€ supplémentaires par mois dès le 1er janvier 2019).

Le revenu de solidarité active (RSA) sera revalorisé sur la base de l'inflation.

Le PLF 2019 consacre également 85 M€ à la politique de la ville.

Le budget des Armées, conformément à la loi de programmation militaire (LPM) de 2019-2025, augmentera de 1,7 Md€ en 2019, après 1,8 Md€ en 2018.

3^{ème} orientation : investir dans une croissance durable et au service des citoyens

Le PLF 2019 prévoit d'accélérer la transition écologique. La fiscalité écologique doit soutenir les comportements vertueux et pénaliser les produits polluants. Le crédit d'impôt transition écologique et l'éco-prêt à taux zéro sont ainsi prorogés en 2019, jusqu'à 2021. 75 000 rénovations thermiques seront financées en 2019, et la prime à la conversion des véhicules polluants sera poursuivie ; le montant du chèque énergie sera augmenté à 200€ en 2019.

L'éducation est une priorité gouvernementale : les crédits des missions « Enseignement scolaire » et « Recherche et Enseignement supérieur » augmenteront en 2019 de 0,8 Md€ et de 0,5 Md€.

1. Les prévisions macro- économiques 2019-2020

Une prévision de 1,7% de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)

Le scénario du Gouvernement s'inscrit dans un environnement de ralentissement progressif du commerce mondial (5,2 % en 2018 puis 4,6 % en 2019 après 5,5 % en 2017).

Pour la France, il suppose un rebond de l'activité à partir du 3^{ème} trimestre 2018 après la faible croissance constatée dans la première moitié de l'année. Il repose notamment sur une reprise de la consommation, favorisée par les gains de pouvoir d'achat découlant de la baisse des prélèvements obligatoires (seconde étape de la substitution de CSG à des cotisations, baisse de la taxe d'habitation) et du reflux de l'inflation.

Pour l'année 2019, le scénario repose sur l'hypothèse d'une croissance trimestrielle de l'ordre de 0,4 % prolongeant le rebond attendu au second semestre 2018. L'activité serait encore soutenue par la croissance du commerce international et, sur le plan intérieur, par une hausse de la consommation des ménages et une nouvelle progression de l'investissement des entreprises. Le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait des baisses de prélèvements (effet plein des réductions de cotisations, taxe d'habitation...) et de la baisse prévue de l'inflation. Le taux d'épargne se stabiliserait après avoir augmenté en 2018.

Le Haut Conseil des finances publiques considère que la prévision de croissance du Gouvernement pour 2019 est plausible. Il relève toutefois qu'elle s'inscrit dans un contexte international marqué par des incertitudes particulièrement élevées (montée des tensions commerciales, résultats des négociations sur le Brexit, situation de l'Italie, déséquilibres financiers en Chine, fragilité de plusieurs pays émergents...).

Une hypothèse d'inflation de 1,4 %

(y compris tabacs, après +1,8% en 2018)

La hausse de l'indice des prix à la consommation en 2018 serait de 1,8 % en moyenne annuelle selon le Gouvernement (1,6 % hors tabac). Elle serait sensiblement plus élevée que prévu il y a un an dans le PLF pour 2018 (1,1 %), la différence portant pour l'essentiel sur les prix de l'énergie (une contribution à la hausse d'ensemble de 0,7 point, fiscalité comprise, contre 0,1 point prévu dans le PLF 2018). Cette hausse de l'inflation, non anticipée, a limité la progression du pouvoir d'achat des ménages en 2018.

Pour 2019, sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole, la prévision est de 1,4 % en moyenne annuelle (1,3 % hors tabac). La baisse de l'inflation par rapport à 2018 s'expliquerait par une moindre contribution des prix de l'énergie (0,3 point) et des tarifs administrés (0,2 point contre 0,4 point) alors que l'inflation sous-jacente continuerait de remonter (1,1 %), sans refléter totalement l'accélération des salaires.

Une hypothèse de déficit public de 2.8 % :

Le niveau du solde structurel et l'évolution du ratio de dette sur PIB de la France par rapport aux autres pays de la zone euro : en ramenant son déficit au-dessous de 3 points de PIB, la France est sortie de la procédure de déficit excessif en juin 2018, passant ainsi dans le volet préventif du Pacte de Stabilité et de croissance. Avec un solde structurel estimé au printemps 2018 par la Commission européenne à - 2,1 points en PIB pour l'année 2017, la France est l'un des pays qui se situent le plus loin de son objectif de moyen terme (- 0,4 point de PIB).

Une hypothèse de croissance de la dépense publique de 0,6 %

(Après 0 % en 2018).

Une maîtrise de la dépense publique qui doit jongler avec la promesse de baisse des impôts conséquente pour l'année 2019 : - 6 Mds€ pour les ménages, -18,8 Mds€ pour les entreprises

2. Les mesures concernant le « bloc communal »

Comme l'avait annoncé, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€.

La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. « Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€) ». Le texte prévoit « les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR.

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à 2,1 Md€, dont 1,8 Md€ pour le bloc communal (dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1064 M€ / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€ / dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€) et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA. Ce dernier table en outre sur une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local.

1. Refonte de la dotation d'intercommunalité

Dans un contexte de stabilité des dotations de l'Etat (48,2 milliards d'euros), le PLF introduit une refonte de la dotation d'intercommunalité. A l'origine de cette réforme poussée par le Comité des finances locales, une volonté de simplification, le souhait d'introduire plus d'équité entre les différentes catégories d'intercommunalité et la recherche d'une plus grande prévisibilité des dotations.

De fait, au cours des trois dernières années, la dotation d'intercommunalité a connu plusieurs épisodes de blocage en lien avec l'évolution des périmètres intercommunaux : difficultés au moment des changements de catégories en 2016, et notamment lors de la transformation des CC en CA et des CA en métropole, difficultés dans la répartition de la dotation d'intercommunalité des communautés bénéficiaires de la DGF bonifiée en 2017, difficultés plus récentes concernant le calcul des potentiels fiscaux et financiers qui ont fortement « chahuté » les attributions de DSR et DNP.

En cause, un fonctionnement très contraint par le système d'enveloppes fermées de chaque catégorie juridique et surtout un dispositif de garanties imposant des seuils minimums d'évolution. Le nombre croissant de communautés susceptibles de bénéficier d'une garantie de leur dotation a été certes très protecteur, mais il a aussi contribué à totalement paralyser le système, supprimant au passage la réactivité des divers critères clés de la répartition, à savoir le CIF et le potentiel financier. A titre d'exemple, le développement de situations paradoxales comme des niveaux de dotation différents à CIF ou potentiel financier

comparables pour des communautés de communes à FPU ou des communautés d'agglomération.

La refonte de la dotation d'intercommunalité introduite par le PLF pour 2019 doit reposer sur les éléments suivants :

- la création d'une enveloppe unique pour la dotation d'intercommunalité regroupant l'ensemble des intercommunalités à fiscalité propre
- architecture inchangée : 30 % dotation de base et 70 % dotation de péréquation
- Introduction de la variable revenu pour prendre en compte un « effet charge »
- La mise en place d'un nouveau dispositif de garantie de 100 % pour accompagner la mise en œuvre du nouveau dispositif sous condition de CIF (0,40 pour les CA et les métropoles) et 0,50 pour les communautés de communes
- Le plafonnement du CIF à 0,60
- Le maintien des garanties de droit commun

Il est prévu de mettre en œuvre cette refonte de la dotation d'intercommunalité dès 2019.

Pour faire fonctionner ce dispositif, une réalimentation annuelle à hauteur de 30 M€ est envisagée. A ce stade, celle-ci serait financée non pas par l'Etat, mais par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la compensation part salaires des intercommunalités.

2. La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances 2018 a instauré une réforme de la taxe d'habitation qui prévoit pour environ 80% des ménages français une baisse de cet impôt par tiers en 2018 et 2019, avant une suppression totale en 2020. Cette réforme coûtera à l'Etat 3,8 Mds€ en plus en 2019 sous forme de dégrèvement (contre 3,2 Mds en 2018).

La mise en œuvre de cet engagement de la campagne présidentielle ouvre en fait un chantier bien plus vaste de refonte de la fiscalité locale pour remplacer l'impôt résidentiel.

Différentes hypothèses de réaffectation des impôts locaux et nationaux sont aujourd'hui en débat et devraient faire l'objet de travaux approfondis d'expertise au cours de l'année 2019. Toutefois, la perspective de la réforme de la fiscale locale et ses implications dans les relations entre l'Etat et les collectivités seront en toile de fond des débats financiers à venir dès l'automne.

3. Autres dispositions du PLF 2019

▪ Réduction des variables d'ajustement

La réduction des variables d'ajustement pour abonder le besoin de financement nécessaire à l'ajustement des dotations aux collectivités est de 144 M€ (contre 323 M€ au PLF 2018).

La répartition de l'effort entre catégories de collectivités serait de 40 M€ pour les Régions, 40 M€ pour les Départements, 9M€ pour les intercommunalités et 54 M€ pour les communes.

- **Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels**

Plusieurs mesures sont relatives aux modalités de **qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives** qui servent à l'établissement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation foncière des entreprises.

Dès 2019, lorsque la valeur locative d'un local industriel ou professionnel évolue de plus de 30 % consécutivement à un changement d'affectation ou à un changement de méthode d'évaluation, le montant de cette variation sera pris en compte progressivement, sur une période de trois ans, à hauteur de 25 % la première année, 50 % la deuxième année et 75 % la troisième année.

Cette mesure permettra d'accompagner les entreprises qui poursuivent leur développement économique en lissant dans le temps les effets résultant, en matière de fiscalité directe locale, de la hausse de la valeur locative. Elle permettra également, en cas de baisse des valeurs locatives, de lisser dans le temps la baisse des ressources des collectivités territoriales.

- **Suppression des petites taxes**

Le PLF 2019 engagerait la suppression l'an prochain d'une vingtaine de « petites taxes » pesant au total 200 millions d'euros. Mais, in fine, parmi les taxes supprimées ne devrait figurer aucune taxe perçue par les collectivités territoriales.

- **Le projet de loi de finances présente plusieurs dispositions relatives à la gestion des déchets.**

Ces dispositions traduisent certaines propositions fiscales de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire (FREC) : TGAP, TEOM, TVA à taux réduit. Il ne s'agit que des premières propositions parmi les 50 de la feuille de route à faire l'objet d'une traduction législative. Les autres mesures devraient se retrouver dans un texte dédié à l'économie circulaire prévu pour début 2019.

Evolution de la TGAP

Le projet de loi de finances prévoit une augmentation des tarifs de TGAP sur les installations d'incinération et de stockage à partir de 2021. Ce délai doit permettre aux collectivités et entreprises de trouver d'autres solutions de traitement plus vertueuses.

Les tarifs de base à 41 €/T en 2018 pour le stockage et de 15€/T pour l'incinération passeraient respectivement en 2025 à 65€/T et 25€/T. Environ 2/5ème de ces déchets étant des déchets d'activités économiques des entreprises, la charge additionnelle pour les collectivités serait de +78 M€ en 2021, +108 M€ en 2022 et +156 M€ en 2023. Ces calculs sont réalisés avec une évolution d'un volume de déchets stockés ou incinérés plus ambitieuse encore que ceux de la loi TECV de 2015. Si ces performances ne sont pas atteintes, les coûts pour les collectivités seront donc bien plus élevés. Le projet de loi prévoit par ailleurs la suppression progressive d'ici 2025 des réfections accordées pour certaines installations (par exemple celles réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté). Certains projets locaux risquent de voir leurs équilibres budgétaires fragilisés par ces évolutions.

Evolution de la TEOM et de la TEOMI

En matière de TEOM, le PLF prévoit une sécurisation des dépenses locales pouvant être couvertes par les recettes de TEOM. Le gouvernement souhaite inclure explicitement dans le périmètre des dépenses financées par la TEOM les dépenses réelles d'investissement ainsi que les dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il précise que l'année de mise en place effective d'une TEOM incitative, le produit de la TEOMI ne peut excéder « de 10% » le produit total de cette taxe tel qu'issu des rôles généraux au titre de l'année précédente (application aux impositions établies à compter du 1er janvier 2019 lorsque la délibération instituant la part incitative est postérieure au 1er janvier 2018). Cette souplesse est la bienvenue pour les communautés s'engageant dans cette tarification.

Taux de TVA rétabli à 5,5% pour les actions de prévention des déchets

Le taux de TVA pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages (les assimilés ne semblent pas bénéficier de cette mesure) passerait à un taux réduit à 5,5%. Ce taux a été successivement augmenté par la loi de finances rectificative pour 2011 (passage à 7%), puis par la loi de finances pour 2014 (qui élevait ce taux à 10% - notamment pour financer le Crédit impôt compétitivité emploi).

▪ Taxe sur les carburants

Le prix des carburants a nettement augmenté ces derniers mois. Une hausse qui devrait encore se poursuivre en 2019 puisque le gouvernement a décidé d'alourdir la taxe carbone, tant pour l'essence que pour le diesel, avec une augmentation plus importante pour ce dernier.

L'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est prévue pour faire converger les prix du gazole et de l'essence (une augmentation qui s'explique aussi par la fin d'une niche fiscale, celle du tarif réduit de TICPE pour le gazole non routier).

D'autres mesures de la LFI pourraient indirectement impactées les collectivités par les prestations qu'elles délèguent notamment (taxe sur les salaires, CICE...).

Les orientations 2019 – 2020 :

Maintenir une politique budgétaire saine et maîtrisée avec toujours d'ambitieuses dépenses d'investissement

- ✧ Favoriser l'investissement pour moderniser notre territoire en le rendant plus dynamique et plus attractif.
- ✧ Poursuivre le travail engagé depuis 2014 à travers le plan de mandat dans les domaines de :

L'attractivité économique et démographique

L'aménagement du territoire en équipement structurants

La diversification du tissu économique, du profil social de l'agglomération

Le développement des services adaptés à la population

- préparer le Roannais de « demain » en développant une vision prospective de l'organisation du territoire, des activités et des hommes.

DEFI ECONOMIQUE

Au niveau de l'économie

- **Accompagner la création et le développement d'entreprises**, notamment les entreprises à potentiel de croissance : tel que SFAM sur le site des tuileries en 2019 ; poursuivre sa politique d'aide à l'emploi, son soutien au fonds communautaire à l'innovation, aménagement de l'aéroport ...
- Soutenir et accompagner les entreprises du territoire dans leur projet (aide à l'emploi, soutien innovation...)
- Etre proactif en matière de prospection économique pour attirer de nouvelles entreprises et favoriser la cohérence et la lisibilité de l'offre foncière immobilière à l'échelle régionale, notamment au travers des zones de Bonvert et du Nord de Roanne ;
- Optimiser l'occupation foncière et les surfaces disponibles pour engager le processus d'économie de l'espace ; 2019 verra la poursuite des études pour l'extension de la zone Demi-Lieue et de l'espace Valmy avec EPORA.



La reprise économique reste fragile et à consolider pour l'ancrer dans le temps. Le territoire est majoritairement caractérisé par un développement endogène et souhaite poursuivre les

efforts engagés pour attirer des entreprises exogènes. Aussi, **la prospection économique** demeure indispensable pour poursuivre la diversification de l'économie et favoriser l'équilibre entre industrie et services.

Au niveau de l'enseignement supérieur

Poursuivre le développement de l'Enseignement supérieur roannais pour capitaliser sur les investissements réalisés avec le soutien financier de l'Etat et de la Région ; Les études pour le regroupement des formations sur le campus au « 12 avenue de Paris » se poursuivront en 2019.

Pérenniser la recherche et l'offre de formation jusqu'au Master/doctorat ;

Soutenir l'apprentissage ;

- Conforter la vie étudiante.



Alors que les politiques nationales et les contraintes budgétaires inspirent des restructurations basées sur la concentration des moyens sur les grands pôles universitaires, le territoire s'inscrit au côté des établissements d'enseignements supérieurs locaux en faveur du développement et de la qualification de son offre de formations dans le cadre de l'IDEX (université cible).

Au niveau de l'agriculture

Agir pour pérenniser la spécificité de l'activité agricole du territoire :

- en misant sur la sécurisation du foncier : espaces agricoles de valeur et à potentiel de diversification, périmètre de protection du foncier agricole (PAEN) sur les espaces à fortes pressions (10 013 ha) accompagné d'un programme d'actions ;
- en définissant une stratégie agricole qui permette de contribuer à l'autonomie alimentaire métropolitaine.
- en s'adossant aux industries agro-alimentaires et culinaires roannaises et en valorisant les productions roannaises à l'échelle régionale.
- en développant une agriculture de proximité et de qualité ;



2019 sera l'année des études pour enclencher le développement d'une production agricole locale et de leur distribution. Ce parc agro-culinaire Roannais sur le site « Bas de Rhins » à Parigny offrira déjà au 1^{er} janvier 2019 entre 4 et 5 hectares pour commencer la production agricole locale.

Il est rappelé qu'au-delà des emplois purement agricoles, le dynamisme agricole est également lié aux emplois induits : abattoirs (SICAREV), mécanique agricole, commerces de gros (coopérative agricole Eurea Coop Loire), industries agroalimentaires et à l'offre de formation (Lycée Chervé).

Au niveau du tourisme

Faire du tourisme un moteur de développement économique axé sur l'offre « Gourmandise, Pleine Nature, Territoires et Patrimoine » ;

Poursuivre les projets touristiques : les travaux d'aménagement du pôle touristique de Villerest devraient commencer en fin d'année 2019.



Structurer l'offre touristique pour la rendre lisible et attractive et finaliser une gouvernance touristique avec les volets accueil, promotion, commercialisation et professionnalisation afin de mieux vendre la destination roannaise et ainsi générer davantage de retombées.

Développer le volet évènementiel et congrès en s'appuyant sur les équipements emblématiques ; A ce titre, une nouvelle délégation de service public pour le Scarabée a été conclue au 1^{er} janvier 2019.

DEFI DE L'ATTRACTIVITE

Au niveau des équipements de proximité structurant

Un plan de réorganisation des équipements sportifs :

Les travaux 2019 sur le Nauticum extérieur devront permettre de reporter les activités présentes sur le centre Lucien Burdin en conservant sur un équipement mixte intérieur/extérieur une offre de base acceptable en période estivale pour un public familial et en période hivernale pour les scolaires et les associations dans l'attente de la redéfinition d'un projet de nouvel équipement plus adapté au territoire.



Au niveau de l'habitat

Dans le programme local de l'habitat, il est proposé pour 2019 de rester dans le cadre posé au niveau du PLH à savoir : 2 M€/an.

Intervenir lourdement sur le bâti existant (renouvellement urbain en cœur de l'agglomération et en opérations de centre bourgs en rural) en partenariat avec l'EPORA afin de lutter contre la vacance, l'insalubrité et la précarité énergétique ;

Engager une politique ambitieuse de diversification de l'habitat (permettre les parcours résidentiels quels que soient les niveaux de revenus) et de réhabilitation de logements (intensifier la rénovation thermique) afin de remettre sur le marché des produits de qualité qui répondront aux besoins de demain.



Redonner à la ville de Roanne un intérêt et une attractivité retrouvée.

En 2019, plus particulièrement : lancement d'un **PIG 2** (Programme intérêt général) à destination des propriétaires occupants très modestes pour la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement et poursuite de l'accompagnement des ménages via **Rénov'Actions42 et des dispositifs d'aides** à la rénovation énergétique des logements.

Un nouveau dispositif de soutien favorisant le changement d'usage en faveur d'un habitat de qualité et attractif sera proposé pour 2019 sous formes d'appels à projets. Une étude de repérage des biens vacants ou très dégradés sera aussi engagée.

Au niveau des sites et milieux naturels

Le territoire est composé de plusieurs entités naturelles : Monts de la Madeleine, Côte Roannaise, Plaine du Roannais, Gorges de la Loire et Monts du Beaujolais. Il en résulte une importante diversité de milieux, depuis le Fleuve Loire et ses gorges aux milieux boisés, en passant par les rivières, étangs, tourbières et zones humides d'altitude. Ceux-ci abritent une grande variété d'espèces, dont certaines sont patrimoniales. Cette richesse biologique est soulignée par de nombreux zonages (4 sites Natura 2000, 27 ZNIEFF, 1 ZICO, 51 ENS, 1 secteur prioritaire d'intervention du SRCE Rhône-Alpes). Le territoire dispose également de deux sites naturels à but pédagogique avec la gravière aux oiseaux et l'arboretum des Grands Murcins.

Afin de répondre à ces enjeux, Roannais Agglomération porte de nombreux programmes à des échelles diverses : projet agro-environnemental et climatique, contrat vert et bleu, animation du site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval, programme Bords de Loire, PAEN de l'Ouest Roannais...

Affirmer le territoire en tant que support de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques majeurs au cœur de la Région ;

Mettre en valeur des sites emblématiques (les Grands Murçons par exemple).



Au niveau du cycle de l'eau

Mettre en œuvre le plan d'actions issu de la révision du schéma directeur d'assainissement.

Notamment, en matière d'eaux usées, le traitement se fait principalement à la station d'épuration située à Roanne, mais il en existe au total 37 sur le territoire. Une dizaine de stations doivent être remises aux normes selon un programme pluriannuel d'intervention et représentent un coût financier important.

Etablir un plan d'actions en matière d'inondation : la **prévention des inondations** est une thématique connue sur notre territoire au travers du barrage de Villerest, du barrage de l'Oudan, des digues de la Loire et des PPRNPI mis en oeuvre (plan de prévention du risque naturel prévisible inondation). Avec la compétence GEMAPI, cet enjeu important est engagé dans une nouvelle dynamique, à la fois plus globale (disposer d'une vision cohérente sur l'ensemble du territoire) et plus opérationnel (gestion des ouvrages intégrant la protection contre les inondations).

Agir pour la **protection des milieux aquatiques** : de longue date inscrite dans les objectifs du territoire par le biais des contrats de rivière, cette démarche visant le bon état écologique des milieux est poursuivie grâce au contrat vert et bleu dans lequel Roannais Agglomération s'est engagé avec la Région.



Au niveau de la culture

Le développement d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire : projet d'enseignement du conservatoire de musique et de danse, multiples partenariats sur le territoire menés par celui-ci, prise de compétence de la lecture publique au 1^{er} janvier 2019 avec une gratuité pour un accès à tous, l'organisation de plusieurs manifestations (la Cure, le festival jeune et le festival humour) et le soutien aux projets culturels du territoire.



Au niveau des mobilités et infrastructures de transport



- **S'inscrire dans les orientations de la loi LOM** (loi d'orientation sur les mobilités) qui confèrera aux AOM (autorités organisatrices de Transports) plus de missions en matière de mobilité et infrastructures de transports (mode doux, auto portage...). Cela fera écho au travail conduit sur le volet PCET de l'agglomération.

- Honorer les engagements contractuels de la DSP actuelle avec Transdev en réalisant les travaux inscrits dans le PPI (achat de 2 bus climatisés et travaux conséquents au Dépôt en particulier la réalisation complète du parking).
-
- **Confier la gestion du transport public au travers d'une nouvelle délégation de service public au 1^{er} janvier 2020** : notamment en définissant sa politique générale de développement du réseau, en conduisant les études de détermination de l'offre de transport, en fixant la tarification à appliquer et en arrêtant les programmes d'investissement annuels.
- Agir pour inscrire très clairement POCL et la RN7 à 2X2 voies dans le SRADDET et développer les partenariats financiers en direction des investissements routiers et ferroviaires concernant le Roannais (études et infrastructure).

- Encourager/Développer les projets en faveur des modes doux : mise en place d'une **aide à l'acquisition de Vélo à assistance électrique (VAE)** pour les habitants du territoire de Roannais Agglomération, étude sur la mise en place d'un **service de location Vélo à assistance électrique (VAE), augmentation du pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile** de Roannais Agglomération.



- **Soutenir l'organisation et l'amélioration de l'offre de transports de niveau régional** : un enjeu majeur pour permettre une reconquête démographique du territoire, l'amélioration de la qualité de vie des roannais (facilité d'accès aux services des métropoles : culture, commerces, études supérieures...) et favoriser le report modal sur des modes non polluants (enjeu climatique de réduction des gaz à effet de serre). Il s'agit aussi de conserver les gares présentes sur le territoire (gare du Coteau notamment).

- Poursuivre la réalisation des préconisations suite à l'étude d'optimisation des transports scolaires. Après la mise en place de schooly (guichet unique des transports scolaires) et la passation de nouveaux marchés scolaires, l'agglomération mettra en sécurité en 2019 l'intégralité des points d'arrêts scolaires de son réseau.

DEFI SOCIAL

- Soutenir l'installation de médecins libéraux dans un objectif d'accès égalitaire aux soins pour tous les habitants de la Région.
- Pour Roannais Agglomération, l'accès aux soins est un enjeu majeur en termes d'aménagement du territoire (soutien fort aux projets de Maison de Santé notamment). C'est pourquoi, il apparaît essentiel, d'élaborer de manière concertée, des solutions durables à la fois conformes aux attentes de la population et aux souhaits des professionnels.



Cette question prioritaire a d'ores et déjà donné lieu à des rencontres avec les médecins et les partenaires impliqués. Des réflexions sont en cours pour faciliter l'installation de nouveaux médecins, notamment en lien avec des aides spécifiques dans la recherche de logement, de crèches et d'emploi pour le conjoint ou par la mise en place de correspondants dédiés aux internes.

- Développer l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, la prévention en coordination avec le Département (chutes, isolement, troubles cognitifs), valoriser l'apport des nouvelles technologies, participer aux dispositifs nationaux et locaux (PAERPA, Monalisa, filière gérontologique ...).
- Identifier les besoins des 16-25 ans, puis, le cas échéant, mettre en place des actions d'accompagnement dans un souci de cohérence du parcours éducatif.
- Anticiper les réponses à apporter au vieillissement de la population.
- Au niveau de la Politique de la Ville, il s'agit de poursuivre les actions et de les renforcer en **optimisant les subventions**. En effet, l'augmentation du chômage longue et très longue durée au sein des quartiers géographie prioritaire doit conduire à expérimenter le projet "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée " en lien avec les politiques d'Economie Sociale et Solidaire menées par l'agglomération, le PLIE et plus largement le développement économique souhaité par Roannais Agglomération et par la Région Auvergne Rhône Alpes.

DEFI DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE

Au niveau du développement durable

- **Pour le développement de l'éolien et du solaire au sol**, Roannais Agglomération a souhaité être innovant et porter le projet sans développeur privé mais seulement avec le fonds d'investissement régional OSER à travers une SEM à 80% et OSER à 20%. Ce montage unique en France permet de conduire une large concertation avec les élus mais surtout de pouvoir faire bénéficier au territoire local et régional des retombées économiques de tels projets.

Ainsi, l'agglomération porte le développement de 3 projets phares en matière de production d'énergies renouvelables : le premier concerne le développement de deux parcs éoliens de 10 éoliennes, le second, le développement d'une centrale solaire au sol et le troisième un méthaniseur territorial. Ces projets permettraient de couvrir la consommation d'énergie d'environ 20 000 ménages du Roannais et permettraient d'augmenter de 2% la couverture des consommations énergétiques par des énergies renouvelables.

- **Améliorer le niveau de performance énergétique des bâtiments publics et des logements.**



- Soutenir une croissance verte dans le cadre du dispositif TEPOS.

Equiper la toiture du futur gymnase de la Pacaudière de panneaux photovoltaïque, étude sur des projets d'ombrières solaire de parkings.

- Préserver la qualité de l'air : en matière de **qualité de l'air**, l'agglomération roannaise fait partie des zones préservées au niveau régional, où les seuils réglementaires ne sont peu, voire pas dépassés et qu'il convient de conserver.

Territoire TEPOS, TEPCV, et Zéro Déchet Zéro Gaspi, Roannais Agglomération est engagé dans un programme d'actions qui vise, en 2050, la couverture de 50% des consommations énergétiques du territoire par des énergies renouvelables et la réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, l'agglomération conduit des actions permettant la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics par le biais d'un marché public de performance énergétique (MPPE), des logements par le programme d'action du PLH 2016-2021, mais aussi des entreprises, des commerces, et des transports.

Au niveau des déchets

- Diminuer les quantités de déchets enfouis de 50% à l'horizon 2025.

Comme l'ensemble des collectivités, le territoire roannais est soumis aux objectifs fixés dans la loi de transition énergétique de l'été 2015, cet objectif ne pourra être atteint qu'au travers de la mise en place d'actions visant à réduire la production de déchets. Le travail d'optimisation et de maîtrise des coûts du service déchets ménagers mené depuis 2014 se poursuivra en 2019 mais doit être complété aujourd'hui par une adaptation du service d'élimination des déchets aux impératifs réglementaires.

Ainsi, en 2018, une étude a été lancée pour permettre à l'EPCI de définir un plan d'actions global pour optimiser et moderniser le service de prévention et gestion des déchets sur son territoire. Ce plan d'actions doit s'écrire dans le cadre des objectifs de la loi LTECV et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux de matière, de réduction et de valorisation des flux, de maîtrise des coûts, ainsi que par la mise en place de tarification incitative. Il doit également prendre compte les réflexions en cours sur le plan technique, économique et géographique de Roannais Agglomération.



En 2019, Roannais Agglomération devra se positionner sur des scénarios d'optimisation nécessitant des investissements durables et nécessaires pour l'avenir environnemental et la maîtrise des coûts.

Au niveau de la modernisation des services publics

- **Soutenir les projets communaux en lien avec les enjeux du territoire** (voir en annexe : fonds de concours attribués aux communes depuis 2014).
- **Poursuivre les évolutions institutionnelles**

Le processus de transfert la compétence culture se poursuit avec la prise de compétence lecture publique au 1^{er} janvier 2019.



Elle vient compléter l'exercice de la compétence « enseignement artistique » exercée depuis le 1er septembre 2016 par l'EPCI. Ce transfert fera l'objet d'une évaluation financière par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) avant le 30 septembre 2019. Une évaluation financière préalable a été réalisée et donnera lieu à une revalorisation de l'attribution de compensation provisoire 2019 voté par le Conseil Communautaire d'un montant de 2 242 K€.

- **Le schéma de mutualisation**, adopté en 2015 par l'EPCI, prévoyait de nombreuses actions de mutualisations dans différents domaines au cours de cycles successifs. La mutualisation est une démarche de rationalisation qui nécessite une évaluation en termes d'efficacité, de coûts et aussi de modèle économique avec un objectif de répartition des coûts équilibrée entre la communauté d'agglomération, les communes et les syndicats.

Ainsi, au niveau des services support, le choix de créer des services communs a été fait pour la direction de la transition numérique et des systèmes d'information (DTNSI), le service de l'autorisation des droits des sols (ADS), la direction de la communication et de l'évènementiel, le cabinet, le service de l'ingénierie voirie, et la direction des ressources humaines et la direction générale.

En 2018, les actions de mutualisations ont été poursuivies avec la création d'un nouveau service commun « Prévention, sécurité et santé au travail » qui a pour finalité de proposer à ses adhérents la mise en place de stratégies et offre des moyens organisationnels pour décliner une politique de santé et de sécurité au travail de manière quotidienne, durable et évolutive dans les services, qu'il s'agisse de services techniques (pourvoyeurs de risques, notamment troubles musculo-squelettiques) ou non.



Le service mutualisé ADS s'est doté aussi d'un outil très opérationnel pour réceptionner les demandes d'urbanisme sous forme numérique : un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) mutualisé afin de répondre à une obligation légale. Il a été un des premiers guichet numérique mis en place en France.

En outre, forte de son expertise technique en matière d'application du droit des sols, il a été décidé de répondre favorablement, aux sollicitations des communes extérieures à son territoire en fournissant une prestation d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (prestations de service avec St Just la Pendue, Régnay).

Au 1^{er} janvier 2019, Riorges rejoindra le service commun de la direction de la transition numérique et des systèmes d'information.

D'autres mutualisations sont étudiées pour les années à venir. Dans d'autres domaines, Roannais Agglomération s'appuie fortement depuis 2013 sur l'expérience des services techniques des communes pour assurer des interventions dans les équipements transférés (nettoyage des PAV, entretien d'espaces verts...) et aussi sur l'expertise des syndicats tels que Roannaise de l'Eau. A ce titre, au 31 décembre 2018, les 39 conventions de mise à disposition de service qui lient la communauté d'agglomération et ses communes membres arriveront à leur terme. Depuis le mois de septembre, les services de Roannais Agglomération et des communes membres travaillent à leur renouvellement.

Les éléments de prospective budgétaire

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la croissance relative des recettes permettent d'enregistrer une progression de l'épargne qui participe activement à la réalisation du programme d'investissement.

1. Les principales recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement, hors éléments exceptionnels et budget annexe aménagement des zones d'activités, qui sera inscrit au budget primitif 2019 devrait s'élever à 91 M€, soit un montant proche de celui de 2018. Il se décomposerait comme suit.

	CA 2017	BP 2018	Projection 2019	Projection 2020
DOTATIONS, SUBVENTIONS	19,4	19,0	18,2	17,5
<i>Dont DGF</i>	12,6	12,3	11,7	11,2
IMPOTS ET TAXES	56,4	54,8	56,9	57,4
PRODUITS DES SERVICES & GESTION COURANTE	17,3	16,0	16,2	16,0
	93	90	91	91

A. Les dotations, subventions

La dotation globale de fonctionnement en baisse pour la 5^{ème} année consécutive

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par Roannais Agglomération comprend 2 parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Sur la période 2014-2018, la **contribution au redressement des finances publiques** a été déduite de sa dotation d'intercommunalité. Cette contribution s'est établie, en flux, à - 445 k€ en 2014, à -1 600 k€ en 2015, à - 2 803 k€ en 2016, à - 3 407 k€ en 2017 et en 2018 (arrêt de la CRFP), soit une **perte cumulée sur la période de - 11 662 k€**.

Ainsi, le montant de la dotation d'intercommunalité est passée de 4 647 K€ en 2014 à 1 322 K€ en 2018.

Pour 2019, Roannais Agglomération pourrait être à nouveau concerné par le mécanisme de la garantie destinée à compenser une chute marquée de la dotation par habitant en raison d'une population en baisse (-1.2% entre 2013 et 2018) et d'un potentiel fiscal par habitant plus élevée que la moyenne de sa catégorie (niveau national de 401.16 contre 423.82 pour l'agglomération).

Le montant de la **dotation d'intercommunalité** que devrait percevoir l'EPCI s'élèverait ainsi à **1 125 K€**. Pour les années suivantes, ce montant pourrait diminuer pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus malgré un coefficient d'intégration fiscal plus élevée que la moyenne nationale¹.

¹ Le coefficient d'intégration fiscal est corrigé en année N+2 des dépenses de transferts effectuées (pour le transfert de la lecture publique, l'impact CIF sera en 2021)

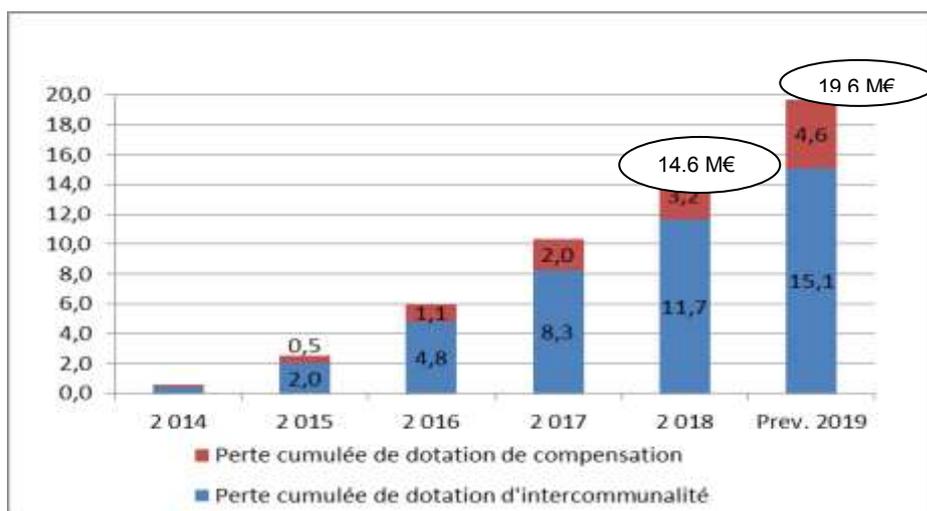
Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

Par ailleurs, depuis 2011, la **dotation de compensation** est devenue une variable d'ajustement qui sert à financer la péréquation du bloc communal (DSU, DSR,...). A ce titre, Roannais Agglomération subit ainsi chaque année une baisse de sa dotation de compensation.

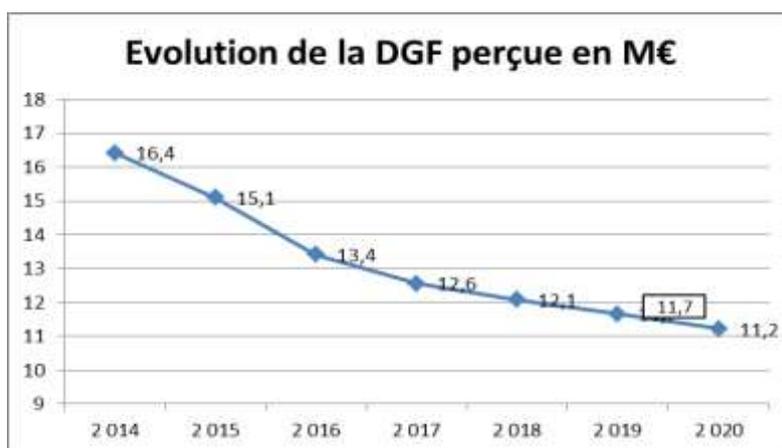
Pour 2019, son montant devrait diminuer d'au moins -2 %, soit une **baisse estimée à - 215 K€**, ce qui porterait la **dotation de compensation à 10 535 K€**. Pour les années suivantes, elle devrait également continuer à financer la péréquation horizontale de la DGF se traduisant par une baisse de recettes à hauteur de – 210 K€ par an.

PERTES CUMULÉES DE DGF EN M€ PERIODE 2014-2019



Au final la dotation globale de fonctionnement devrait s'élever à 11.7 M€ en 2019 (dont une dotation de compensation pour 10.5 M€ et une dotation d'intercommunalité pour 1.1 M€).

EVOLUTION DE LA DGF DEPUIS 2014 ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION



Les autres participations et subventions

Les autres dotations devraient rester relativement stables (environ 6.6 M€) même s'il faut noter la fin des emplois aidés dont l'impact est estimé à 130 k€ en année pleine et la

diminution des allocations compensatrices (estimées à 1.1 M€ en 2019), qui devrait se limiter à -1 %.

Roannais Agglomération perçoit :

- la dotation globale de compensation de la Région, soit une recette de 1,9 M€, pour les transferts de la compétence transport.
- des aides de la CAF et du Département pour les structures petite enfance et enfance-jeunesse : 1.4 M€
- les aides en direction du service déchets ménagers : 1 M€

Les autres subventions concernent les actions menés par Roannais Agglomération (exemple : programme Bords de Loire, projets du conservatoire, développement durable ...).

Il est rappelé aussi, dans une moindre mesure, que le bénéfice du FCTVA, élargi depuis le 1^{er} janvier 2016 aux dépenses d'entretiens des bâtiments et de la voirie, s'élève à 50 K€ en moyenne par an.

B. Les recettes fiscales

Roannais Agglomération maintiendra à nouveau en 2019 stable la fiscalité directe locale. Les taux communautaires seront maintenus à 10.45% pour la taxe d'habitation à 1.98%, pour la taxe foncière bâtie et 28.32% pour la cotisation foncière des entreprises.

Le relatif dynamisme physique des bases de TH et TF (construction nouvelle ou corrections des valeurs locatives) et le montant important des rôles supplémentaires ont permis d'augmenter les ressources de la communauté d'agglomération (voir annexe : évolution des bases brutes de TH et TF depuis 2014 par commune).

Les ressources fiscales augmenteraient en 2019 selon les hypothèses suivantes :

- Evolution des bases de 1% pour la TH, de 2.3% pour la CFE et de 2% pour la taxe foncière bâtie et 0.5% pour le non bâti, +2% pour la TEOM.
- Les services fiscaux estiment une hausse de la CVAE en 2019 à 6.1 M€.
- Tascom, IFER : 0.5% d'évolution (recettes de l'ordre de 7,3 M€)
- Sortie du FPIC en 2019
- Les autres produits fiscaux (taxe de séjour, attributions de compensation perçues) sont estimés stables.

Pour les impôts économiques, impôts ménages, cela représente un produit supplémentaire de 2 M€ supplémentaire en 2019 par rapport à la prévision du BP 2018 (50.1 M€ prévus en 2019 contre 48 M€ au BP 2018).

Il est rappelé que le taux de la taxe sur le foncier bâti, à 1.98%, est un taux cible qui ne sera appliqué sur l'ensemble du territoire qu'en 2025 (vote en 2013 d'une durée de lissage de 12 ans). Ce taux intercommunal évolue donc chaque année sur les 40 communes (soit à la hausse soit à la baisse selon le taux intercommunal appliqué avant 2013), la variation en % peut sembler importante mais l'impact en € sur la cotisation est seulement de quelques euros.

Il en est de même pour le taux de CFE, à 28.32%.

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

	CA 2017	BP 2018	Prévision 2019
CFE, TF, TH	29,7	30,0	31,3
CVAE	5,8	5,8	6,2
Tascom	1,8	1,4	1,4
IFER	0,5	0,5	0,5
TEOM	10,4	10,4	10,7
Versement transport	6,0	5,7	6,0
Taxe de séjour	0,1	0,1	0,1
Autres (dont rôles supplémentaires)	1,1	-	-
AC reçues	0,2	0,2	0,2
FPIC	0,9	0,8	0,5
	56,4	54,8	56,9

S'agissant de la TEOM, celle-ci est perçue sur l'ensemble du territoire depuis 2015 avec deux taux en vigueur selon le service rendu : 8,65 % sur la première zone constituée des communes de Roanne, Riorges, Commelle-Vernay, Mably, Le Coteau et Villerest et 7 % sur la deuxième zone constituée des 34 autres communes.

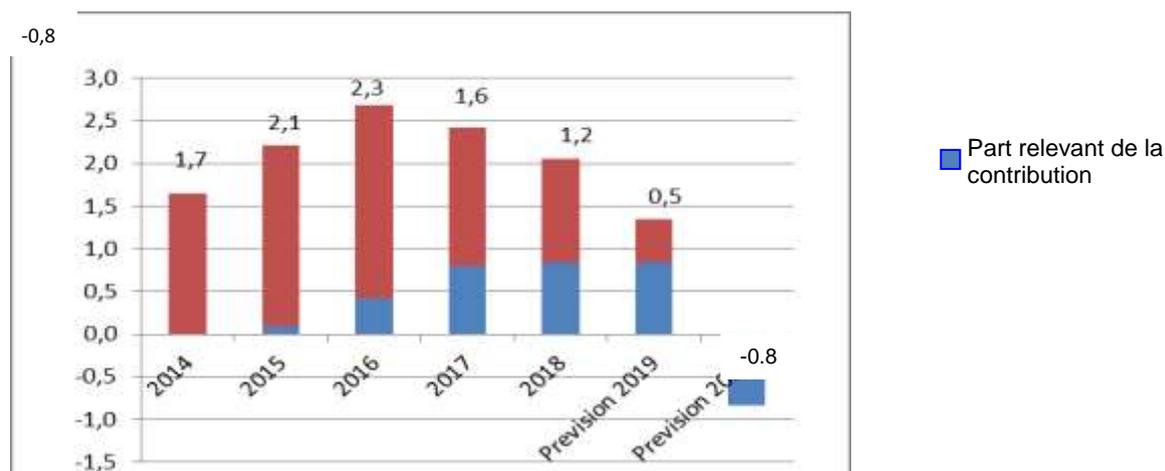
S'agissant du versement transport, il est rappelé que cette recette est encaissée sur le budget annexe des transports urbains. Son taux est de 0.90% sur toutes les communes depuis 2017. Elle s'élève environ à 6 M€ et devrait augmenter légèrement en 2019-2020.

Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales

Depuis 2014, au titre du FPIC, l'ensemble intercommunal (Roannais Agglomération et ses 40 communes membres) a été bénéficiaire et contributeur. Sur la période 2014-2018, Roannais agglomération a contribué au FPIC pour un montant cumulé de 1.16 M€ et a perçu un total cumulé de 11 M€.

EVOLUTION DU FPIC (ENSEMBLE INTERCOMMUNAL)

EN M€



A enveloppe inchangée (1 Md, niveau atteint en 2016)., les variations du FPIC entre 2018 et 2019 seront donc fonction d'une part, des derniers changements de statut de certains EPCI et d'autre part, des changements d'écart à la moyenne des valeurs de référence (pour rappel la contribution au FPIC est répartie sur la base du potentiel financier agrégé par habitant qui est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal).

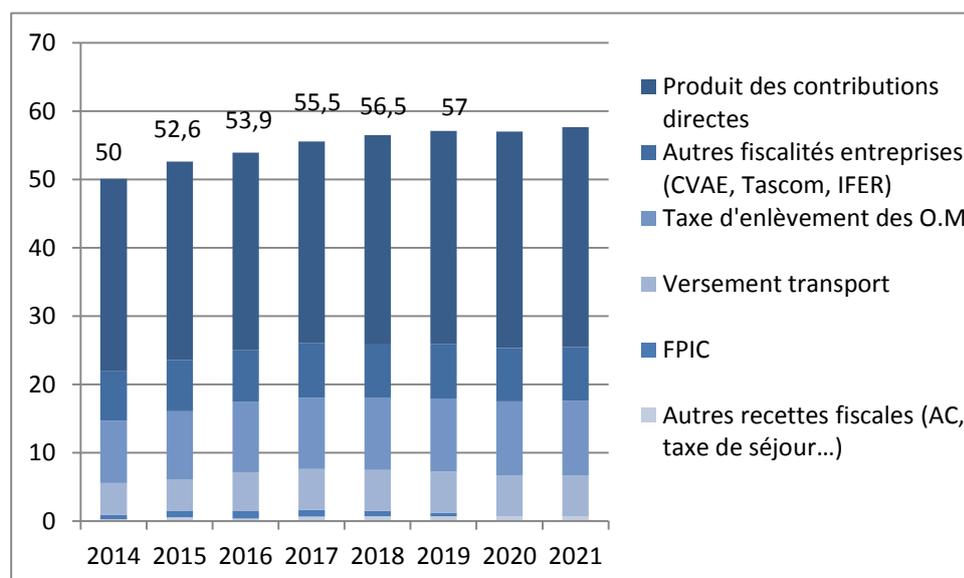
Ainsi, à compter de 2019 et pour les années suivantes, au regard du gel de l'enveloppe du FPIC, le montant global de la contribution de notre ensemble intercommunal (Roannais Agglomération et 40 communes) devrait rester relativement stable.

Pour la part reçue, 2019 serait la dernière année pour laquelle Roannais Agglomération et ses communes membres devrait percevoir un versement (mécanisme de sortie depuis 2017).

EVOLUTION DU FPIC – PART ROANNAIS AGGLOMERATION EN K€

	2017	2018	Projection 2019	Projection 2020
Prélèvement EPCI	-310	-326	-325	-325
Versement EPCI	944	802	523	0
FPIC : solde part EPCI	634	476	198	-325

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES EN M€



hors rôles supplémentaires

C. Les autres recettes : produits des services et de gestion courante

Concernant ces recettes (de l'ordre de 16 M€), il convient de distinguer celles s'agissant des services publics à caractère industriel et commercial, et pour lesquelles les dites recettes doivent couvrir les charges, tout en veillant à ce que les hausses de leurs tarifs demeurent raisonnables. Notamment :

- **le produit des redevances assainissement prévu en hausse à 8.6 M€**
- **pour l'exploitation du réseau de transports, les recettes s'élèvent à 1.6 M€** dont celle liée à la vente de tickets par le délégataire qui représenterait 1.3 M€.

Les autres recettes sont diverses et relativement stables :

- Les recettes de remboursements de frais aux communes et la mise à disposition de personnel aux communes et aux syndicats : 2.8 M€. Il faut relever que ces remboursements viennent en compensation de dépenses réalisées.
- les redevances (par exemple : entrées piscine, inscription conservatoire de musique et de danse...) : 1.1 M€
- les loyers perçus : 1 M€
- les ventes de matériaux du service déchets ménagers : 0.5 M€

2. Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'inscrivent depuis le début du mandat dans la perspective d'un taux de progression annuel limité.

Les charges à caractère général tout comme les charges de personnel subissent l'effet de l'élargissement des compétences. Néanmoins, l'évolution des charges à caractère général est maîtrisée, liées au contexte économique et aux efforts d'économies faites tout au long des quatre dernières années.

Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes seront en baisse en 2019 en raison du transfert de la lecture publique (le montant des AC versées sera provisoire dans l'attente du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées) et que la contribution au SDIS baisse de 2% (4 151 k€).

	CA 2017	BP 2018	Projection 2019	Projection 2020
Charges à caractère général	24,5	26,0	26	26,1
Charges de personnels*	16,0	16,7	19,1	19,4
Atténuations de charges ²	22,8	22,9	20,6	20,6
Dépenses de gestion courante	15,6	15,1	15,2	15,2
	78.8	80,6	80,7	81,3

* Les charges de personnels seront en forte augmentation en valeurs brute au BP 2019 en raison du transfert de la compétence lecture publique, cette hausse est compensée par une baisse de l'attribution de compensation versée aux 2 communes concernées à hauteur de 2.2 M€.

² Attributions de compensation versées et FNGIR

Les orientations budgétaires sur la période 2019-2020 sont les suivantes :

- Evolution des charges à caractère général limitée à 0.8 % en moyenne annuelle en intégrant l'impact à partir de 2019 de la compétence « lecture publique » (sur plusieurs postes de dépenses).
- Maintien de l'enveloppe de subventions versées.
- Evolution des effectifs limitée avec une enveloppe « gagnant – gagnant » pour la réorganisation du temps de travail..
- Ajustement de la subvention d'équilibre aux budgets annexes Transports, Equipements de tourisme et locations immobilières sur les besoins d'exploitation réels et progression du besoin de financement moyen sur la période limitée par rapport à 2017. Les participations à l'équilibre aux budgets annexes se situant autour de 1.5 M€ en 2018.

Ces mesures doivent permettre de conserver une épargne permettant de couvrir les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement tout en respectant la limite d'une **capacité de désendettement inférieure à 7 ans en 2021**.

Sur cet ensemble, la **masse salariale (19 M€ pour 2019)** représente un peu moins de 24% des charges.

Le poste des dépenses de personnel augmente **en brut** essentiellement en raison des mutualisations et transferts de compétences intervenus depuis 2015, notamment arrivée du conservatoire en 2017 (+1 M€), intégration d'agents du PETR (0.2 M€ en 2018) et des médiathèques en 2019 (+ 2 M€).

Des recettes viennent en déduction de ce poste de dépense (exemple des services communs avec plus de 1.6 M€ refacturés). Elles sont estimées à 2.6 M€ en 2019 soit des dépenses nettes de personnels 16.5 M€ (13.9 M€ en 2018). Ces dépenses nettes 2019 s'élèvent à 14.6 M€ avec le retraitement de la baisse des AC liée au transfert de la compétence lecture publique.

L'évolution en 2019 est aussi la conséquence des évolutions règlementaires (Protocole parcours professionnels carrières et rémunérations/ PPCR - et du Glissement vieillesse technicité/ GVT : 0.12 M€), de renforts suite à des nécessités de services (absentéisme), à l'impact du désengagement de l'Etat pour les contrats aidés et des recrutements sur des postes contractuels subventionnés.

En 2019, comme indiqué précédemment, Roannais Agglomération versera aux communes une **attribution de compensation de fonctionnement de 18.3 M€** (contre 20.5 M€ en 2018). Pour mémoire, en 2017, les AC ont diminué de 0.9 M€ en raison du transfert de la compétence enseignement artistique.

3. La politique ressources humaines

A. Evolution des charges de personnels

Le tableau suivant détaille les évolutions sur nos emplois permanents. La progression des effectifs de ces dernières années doit se lire à la lumière des mouvements techniques intervenus : fusion, transferts de compétences ou de personnel, mutualisation de services.

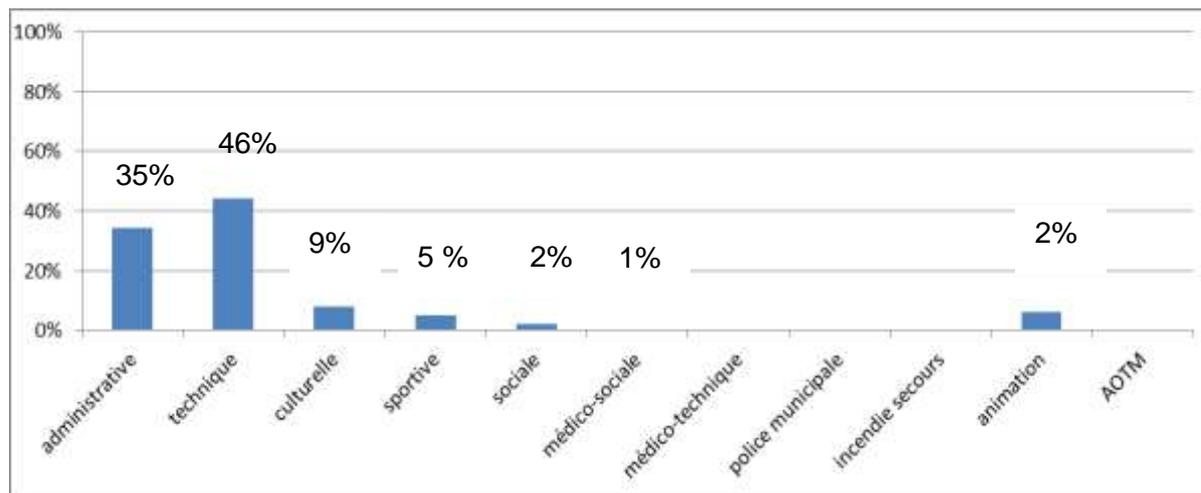
EVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31/12/2018

Tableau hors personnel assainissement

Au 31/12	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimation)
Effectif sur postes permanents pourvus (nb d'agents) hors cabinet	287	279	286	318	325	330
Les arrivées (nb d'agents)	52	17	16	49	11 (dont 3 PETR)	22
<i>Dont détail des arrivées sur mutualisation ou transfert de compétences</i>			9	41	3	1
Les départs (nb d'agents)	4	25	10	17	13	10
nombre de postes correspondant aux départs d'agents sur postes permanents <u>non remplacés</u> (hors variations de compétences, hors mutualisations et fusion)		-16	-5	-13	-7	-5

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2017, il y avait 299 fonctionnaires (titulaires et stagiaires) en position d'activité. Le poids des catégories A traduit le caractère particulier des communautés d'agglomération, structure de projets avec des postes de chargés de mission. En 2017, il était 17% au sein de l'EPCI. Les catégories B et C représentaient respectivement 29% et 54%.

FILIERES : POIDS RESPECTIFS



EVOLUTION DES DEPENSES DEPUIS 2015 ET PERSPECTIVE 2019 TOUS BUDGETS

En M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision 2019
Charges brutes de personnels	15.1	15.9	16.7	19.0
Recettes de personnel	2.8	3.3	2.9	2.6
Total net (Dépenses - recettes)	12.3	12.6	13.8	16.4

Les charges de personnel représentent un peu moins de 24 % des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise constitue donc un enjeu important dans un contexte financier contraint.

Toutefois, l'agglomération est soumise à des croissances de charges. La mise en œuvre des mesures nationales s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations.

- **Les effets report du PPCR de 2017** (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations), **la nouvelle configuration en catégorie C**, avec 3 grades au lieu de 4 précédemment et la valorisation du grade des agents de maîtrise, a provoqué une augmentation du nombre d'avancements de grades et de promotion au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

- **Par l'extinction du dispositif des emplois aidés au niveau national**, Roannais Agglomération a vu cet effectif de renfort se réduire de 9 postes en 2017, de 18 en 2018 pour s'éteindre en 2019 avec les 3 derniers postes. Ce coup d'arrêt sur les emplois d'insertion a vu le recrutement de certains de ces agents en contrat à durée déterminée et 4 agents sortis du dispositif ont été nommés stagiaires, avec un impact financier plus important pour la collectivité. Ces salariés étaient sur des fonctions de renforts dans certains services dans l'attente d'une organisation définitive, (service déchets ménagers, finances, ressources humaines, communication, etc..).

Analyse de l'évolution 2019

- Le prévisionnel des dépenses de personnels pour 2018 est de 16.6 M€ (16.7 M€ au BP) **contre un prévisionnel de 19 M€ pour 2019** tenant compte du transfert de la lecture publique vers l'agglomération, mais également la mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment la poursuite du PPCR (le moratoire décidé par le gouvernement en 2018, reporté en 2019 va connaître ses effets en 2019).

- Transfert de la lecture publique et l'alignement du régime indemnitaire des agents transférés sur celui de l'agglomération: + 1 948 k€
- Le PPCR : impact de 52 k€.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel communautaire : + 66 k€ (uniquement les avancements d'échelons),
- les mesures d'accompagnement à la modernisation du temps de travail et passage aux 1607 heures.

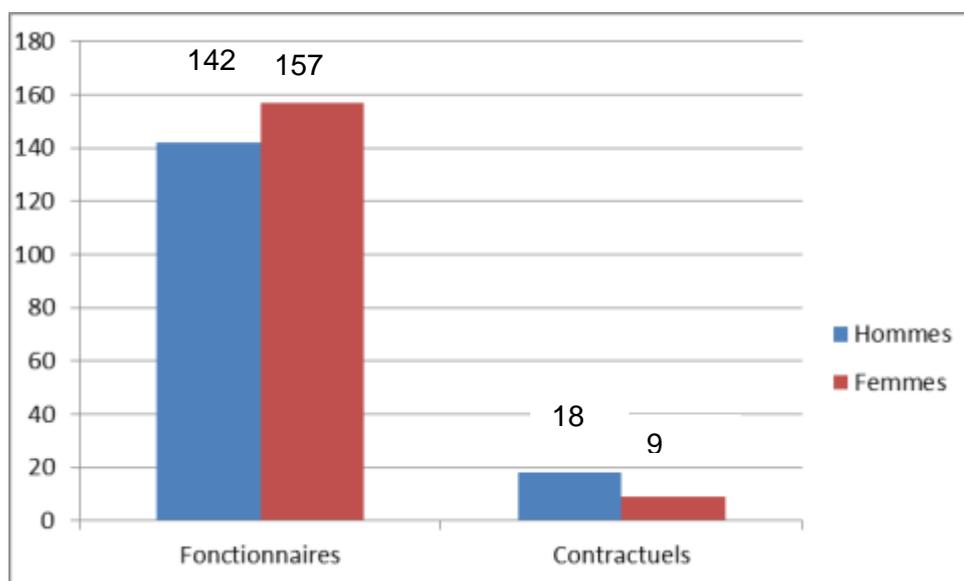
Autres informations :

	Montant total des rémunérations annuelles brutes 2017
Titulaires	8 824 650
Contractuels	2 124 578
Total 2017	10 949 228

En 2017, 131 agents ont effectué 5 642 heures complémentaires et supplémentaires rémunérées.

1 type d'avantage en nature est recensé en 2017 (logements).

B. L'égalité professionnelle sur emplois permanents



La proportion des femmes a progressé sur les emplois permanents : en 2017, il y a 166 femmes et 160 hommes. Le détail par catégories montre toujours les mêmes disparités, les femmes sont moins représentées sur les emplois plus stratégiques et sont plus concentrées sur des fonctions de catégorie B. En revanche, toujours une majorité masculine sur les emplois de catégorie C. Les règles de parité sont respectées sur les emplois fonctionnels de direction.

C. La prévention de l'absentéisme

Le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 7,5% en 2017 (9,5% au niveau national en 2016 selon Sofaxis).

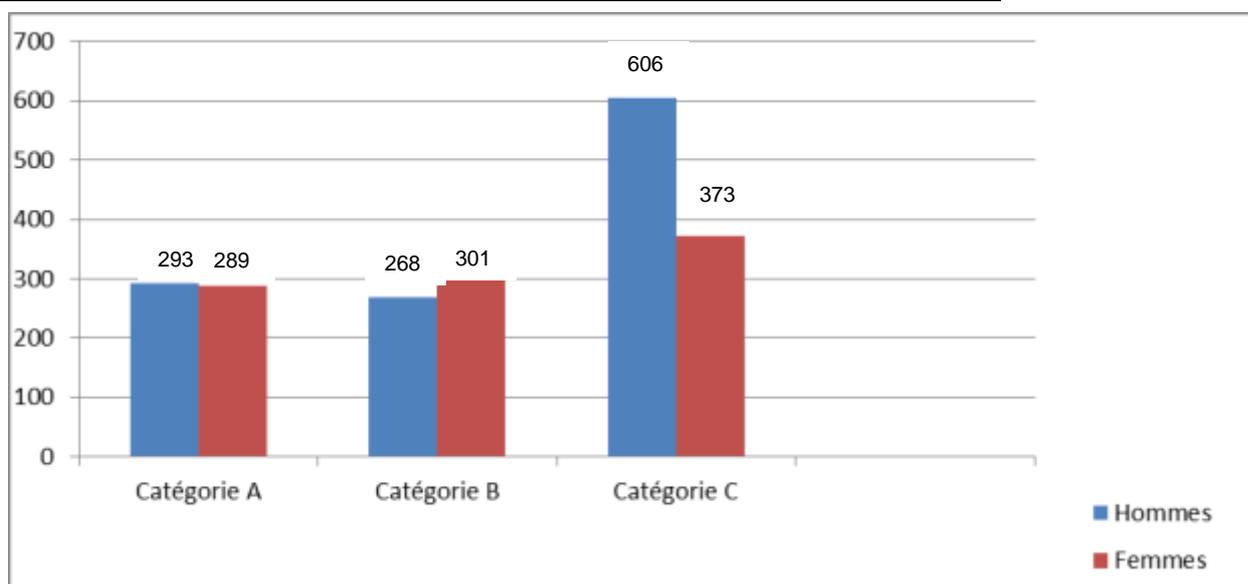
Les absences pour maladie ordinaire représentent le principal motif d'absence pour l'EPCI. Le service prévention santé maintient le contact avec les agents absents, avec leur accord, pour faciliter les reprises, en accompagnant le retour, et notamment si nécessaire sur un poste aménagé, en mobilité ou en reclassement après une période d'immersion dans d'autres fonctions. Un rapprochement avec le service de médecine préventive a lieu également pour faciliter la reprise de travail (organisation de visites de pré-reprise et reprise par exemple pour les arrêts de plus d'un mois).

D. Le compte épargne temps

Mis en place fin 2006, le CET permet aux agents d'épargner une partie de leurs congés. A Roannais Agglomération, 79 % des agents titulaires et non titulaires sur emplois permanents ont un compte-épargne temps.

Cette situation place l'EPCI dans une fourchette haute d'ouverture de comptes et a contraint à provisionner des crédits budgétaires pour assurer une bonne gestion de ces jours de congés décalés dans le temps.

NOMBRE DE JOURS ACCUMULES SELON LE SEXE ET LA CATEGORIE



E. Optimisation et modernisation de l'organisation du temps de travail.

Suite au protocole relatif aux 35h signé et voté en juin 2001, le personnel de Roannais Agglomération, travaille principalement soit sur une base 35h, soit sur une base hebdomadaire de 37h avec 12 jours de RTT (quelques agents travaillent sur des bases plus ou moins annualisées).

A cette base s'ajoutent 5 jours accordés par le Président.

La Chambre Régionale des Comptes a relevé que ces pratiques conduisent à un temps annuel de travail inférieur aux 1607h légales, correspondant potentiellement à un différentiel de 35h par an en moyenne.

C'est pourquoi, un travail a été engagé à ce titre pour rendre plus lisibles les règles de fonctionnement, rationaliser l'organisation des temps de travail, et respecter l'obligation légale des 1607 heures au 1^{er} janvier 2019.

Un projet de modernisation et d'aménagement des conditions de travail conduit par la DRH depuis début 2018 a pour objet de régulariser cette situation tout en revisitant les conditions générales de travail. L'objectif étant de parvenir à un accord « gagnant-gagnant » : collectivité et personnel à effet du 1^{er} janvier 2019, mais également optimiser la qualité du service public rendu avec maîtrise des coûts, en revisitant si besoin les organisations des services afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

4. L'évolution de l'épargne du budget général

Au-delà de l'obligation imposée par l'instruction budgétaire et comptable de disposer d'une épargne nette positive, le budget de Roannais Agglomération a toujours privilégié la nécessité d'un niveau d'épargne brute de façon à pouvoir investir en faveur de l'attractivité du territoire et du tissu économique local.

Même si le niveau des dépenses tend à augmenter contrairement au niveau des recettes, le différentiel entre dépenses et recettes réelles est dans l'objectif des 5 000 K€³ à l'horizon 2020 ce qui permet de maintenir la capacité d'action jusqu'à la fin du mandat.

EVOLUTION DE L'EPARGNE DU BUDGET GENERAL EN M€

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020
Epargne brute	10,2	6,5	8,2	6,8	5,3	5.0
Epargne nette	6,1	3,6	6,5	4,5	3,2	2,6

Pour mémoire, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

³ (niveau minimal fixé sur ce mandat, épargne brute hors assainissement)

5. Le programme des investissements

A. Les recettes d'investissement

L'entrée en vigueur, dès 2017, des politiques contractuelles avec la Région (Contrat Ambition Région), le Département (contrat Territorial de Développement) et avec l'Etat (dispositifs comme CPER, TEP-CV, contrat vert et bleu...) permettent de financer une partie des dossiers d'investissement de la Communauté d'Agglomération.

A titre d'exemple :

- l'aménagement du pôle touristique à Villerest financé à hauteur de 0.5 M€ par la Région et 0.3 M€ par le Département ;
- Aménagement de la salle PRL des Noés (0.1 M€ du Département) ;
- La réhabilitation des centres nautiques financée à hauteur de 0.8 M€ par la Région et 1 M€ par le Département ;
- la réhabilitation du gymnase de la Pacaudière financé par le Département à hauteur de 1 M€ ;
- les travaux en direction de l'enseignement supérieur prévus au 12 avenue de Paris : 3 M€ de la Région et du Département;
- la mise en œuvre des actions concrètes du programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS-TEPCV) prévues dans l'avenant n°1 signé en juillet 2016 : la rénovation énergétique du parc privé et du parc social, l'éclairage performant, l'acquisition de véhicules électriques, le développement de projets éolien et photovoltaïque, dispositif local d'aide à l'investissement et au développement, changement des ouvrants au siège de Roannais Agglomération. C'est 2 M€ de recettes attendues avant 2020, 0.4 M€ ont été encaissés à ce jour.

Au titre du fonds de soutien à l'investissement local, Roannais Agglomération a déposé plusieurs dossiers en 2018 (mise en accessibilité des arrêts de bus, transition numérique, portail habitant, STEP de Roanne, rénovation thermique du bâtiment de la STAR...), la recette attendue est de 0.4 M€. De nouveaux dossiers seront déposés lors de l'appel à projet lancé par l'Etat au 1^{er} trimestre 2019.

Plusieurs recettes de cessions sont prévues d'ici 2020 pour un total d'environ 4 M€ (site des tuileries, zones d'activités, bâtiments économiques...). Sur le mandat, c'est une recette d'environ 12 M€.

Enfin, le **FCTVA** pour 2019 est estimé entre **1 et 1.2 M€ pour la partie inhérente aux dépenses d'investissement**. Ce montant moyen se retrouve sur la période 2019-2022 au regard d'une perspective de dépenses d'investissement soutenues.

B. Les dépenses d'investissement

Roannais Agglomération porte un ambitieux programme d'équipement conciliant tout à la fois les grands projets d'infrastructure et d'urbanisation (en faveur du logement mais aussi du développement économique), mais également les opérations concourant à un cadre de vie de qualité que ce soit du point de vue des réseaux et services urbains ou de l'environnement naturel et paysager.

Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du tissu économique local, représentent près de 21 M€ de crédits de paiement entre 2019 et 2020 pour le seul budget général et 40 M€ pour l'ensemble des budgets. Pour le seul exercice 2019, le

montant des dépenses d'équipement s'élèverait à 18 M€, dont 12 M€ pour le budget général et près de 4.5 M€ pour l'assainissement.

En sus des dépenses d'équipement (dont la déclinaison pour les principales opérations est retracée dans les autorisations de programme en annexe), il convient d'ajouter les dépenses à caractère financier comme les achats de titres de participations financières, les avances.

L'évolution des dépenses d'investissement montre la volonté d'investir sur des programmes d'avenir. **Le plan pluriannuel d'investissement est proche de 110 M€ sur la période 2015-2020 (90 M€ hors assainissement).**

Depuis 2015, 45.4 M€ d'études, de travaux et de subventions d'équipement ont été réalisés soit 430 €/habitant en 3 ans.

En K€	2015	2016	2017
Budget général	5 759	6 539	9 975
Equipements de tourisme	334	298	406
Transports	811	1 216	743
Locations immobilières	3 062	5 003	552
Aménagement de zones	836	1 276	426
Assainissement	1 662	3 042	3 477
TOTAL	12 466	17 375	15 575

6. Evolution prévisionnelle du besoin de financement tous budgets

Au regard des résultats prévisionnels 2018, aucun emprunt ne sera conclu en 2018. Le besoin de financement 2019-2020, au regard des efforts d'investissement sur cette période, et des engagements pris, serait de l'ordre de 10 M€.

7. La dette

L'encours de dette a fortement évolué depuis 2014, notamment en raison d'une démarche de compactage de la dette et d'opérations de réaménagement - remboursement anticipé dans l'objectif d'optimiser la gestion administrative et financière de la dette.

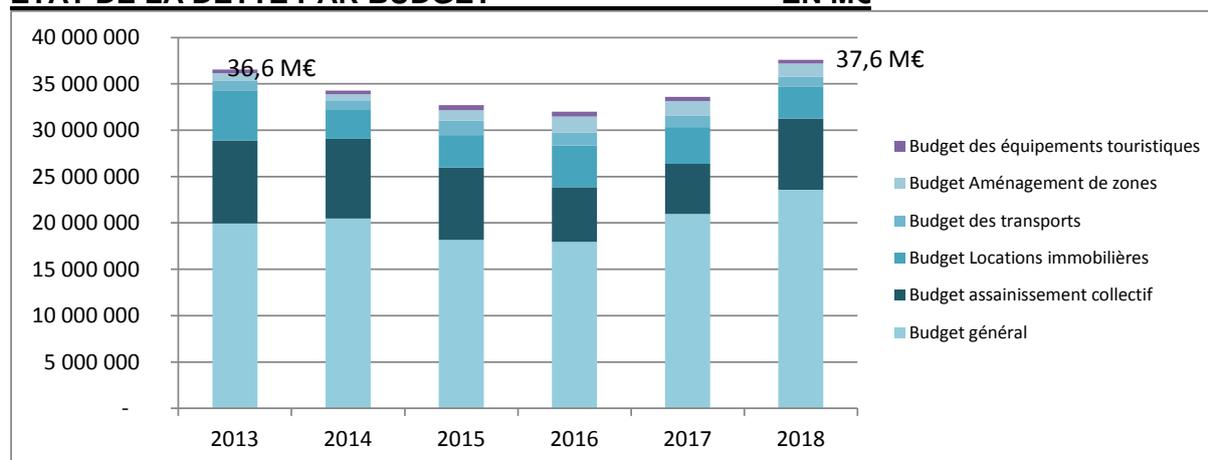
Malgré les transferts d'emprunts (essentiellement assainissement), le nombre de lignes d'emprunts a été réduit et des opérations de réaménagement et de désendettement ont été réalisées en 2015 et 2016 permettant un désendettement et de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

A. Encours de la dette au 31 décembre 2018

Après un désendettement sur la première partie du mandat, l'encours de dette retrouve le niveau de 2013 en raison de l'intégration au 1^{er} janvier 2018 de la dette du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes (soit un encours au 31/12/2018 de 4.4 M€) et d'un emprunt signé en 2017 consolidé en 2018 pour 3 M€ (financement assainissement).

Le capital restant dû s'élève à 37.6 M€ au 31 décembre 2018 (36.6 M€ en 2013).

ETAT DE LA DETTE PAR BUDGET

EN M€

Au 31/12/2018, la dette s'élevait à 325 € par habitant (396 € par habitant pour les EPCI à fiscalité propre en 2014)⁴.

L'annuité 2018 de la dette par habitant est de 45 €.

⁴ Source : DGFIP, comptes de gestion ; calcul DGC (Extrait du rapport des collectivités locales en chiffres en 2016).

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

PRESENTATION DE LA DETTE PAR BUDGET

	Capital restant dû au 31/12/2018	%	Annuités payés en 2018	Dont capital remboursé	Dont intérêts payés
Budget général	23 585 603	63%	2 850 137	2 282 759	567 378
Assainissement collectif	7 664 924	20%	920 892	759 755	161 137
Locations immobilières	3 415 936	9%	605 844	549 959	55 885
Transports	1 104 292	3%	167 647	145 882	21 765
Aménagement de zones	1 412 278	4%	140 660	119 667	20 993
Equipements touristiques	411 445	1%	55 164	45 349	9 815
	37 594 479	100%	4 740 343	3 903 370	836 974

ENCOURS DE DETTE PAR BUDGET DEPUIS 2014

en k€

Situation au 31/12	2014	2015	2016	2017	2018*
Budget général	20 465	18 165	17 958	20 956	23 586
Assainissement collectif	8 602	7 816	5 886	5 425	7 665
Locations immobilières	3 121	3 495	4 510	3 966	3 416
Transports	1 036	1 575	1 400	1 250	1 104
Aménagement de zones	648	1 101	1 731	1 532	1 412
Equipements touristiques	391	544	501	457	411
	34 263	32 697	31 986	33 586	37 594

Pour mémoire, l'encours de dette relative à la zone de Bonvert est de 4.4 M€ au 31/12/2018 (Intégration de la dette du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes⁵ au budget général au 1^{er} janvier 2018). **Sans cette intégration, la dette de Roannais Agglomération aurait été de 33.2 M€ au 31/12/2018.**

B. Structure de la dette au 31 décembre 2018

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	24 938 237 €	66,33%	2,69%
Variable	11 236 041 €	29,89%	0,68%
Livret A	463 546 €	1,23%	0,75%
Barrière	956 654 €	2,54%	3,95%
Ensemble des risques	37 594 478 €	100,00%	2,10%

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés. Il assure aussi une

⁵ Le syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes a été dissout au 31/12/2017. l'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 était de 4 912k€.

meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme. Ce choix sera maintenu.

Au 31 décembre 2018, la dette se répartit sur 12 établissements prêteurs. Elle ne comporte pas de risques.

Après une année 2016 où les conditions de taux monétaires, proche de 0 %, avaient atteints des niveaux historiquement bas, l'année 2017, après une période de légère hausse, a fini à des niveaux de taux très attractifs. Les taux anticipés devraient remonter progressivement sur 2019.

Le taux moyen de la dette globale s'élève à 2.10%.

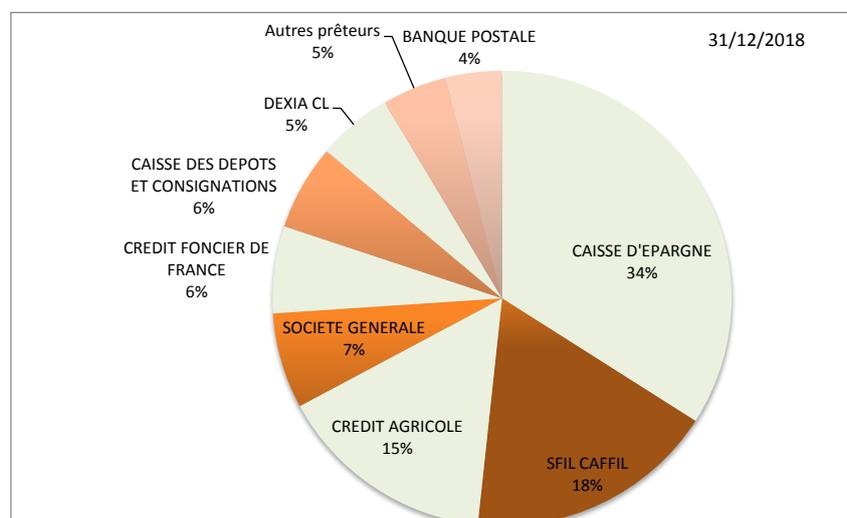
66% des emprunts sont à taux fixes : le coût de ces emprunts est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, ils offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.

Toutefois, cette proportion de taux fixe est importante et conduit à une rigidité de la dette, les taux ne permettent pas les arbitrages ou les réaménagements sans frais.

34% de l'encours est indexé à taux variable. Cette part permet de profiter des taux courts bas observés ces dernières années et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Un emprunt est indexé sur le livret A, index administré et par conséquent, moins volatile que les taux variables classiques.

REPARTITION PAR PRETEURS AU 31 DECEMBRE 2018



C. La gestion du risque

La « typologie Gissler » permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier) et la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette (37.6 M€) est ventilé de la façon suivante :

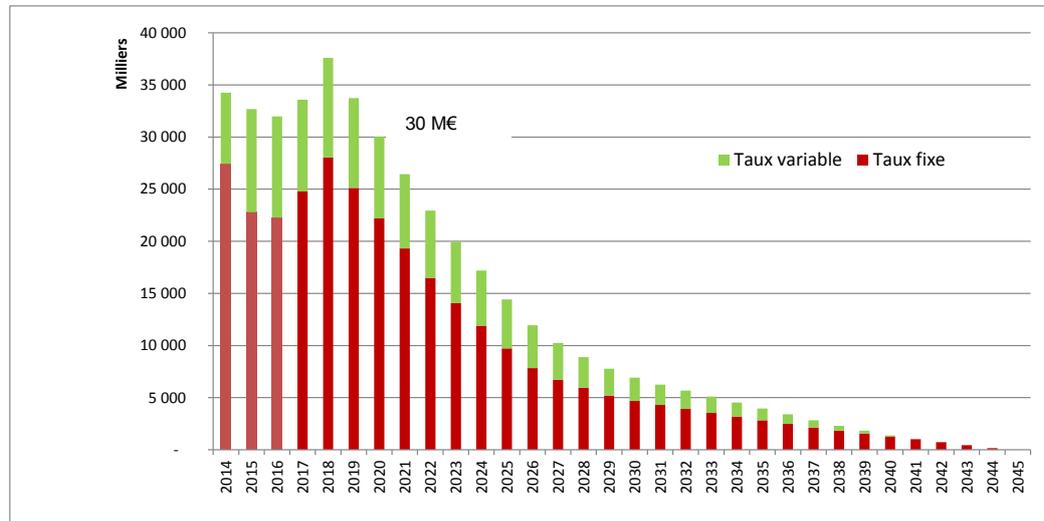
Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	36.64 M€	97
B1	0.96 M€	2

La structure d'exposition de la dette présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente un peu plus de 97 % de l'encours total.

La dette classée dans la typologie B1 est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat. Néanmoins ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché qui restent actuellement très basses.

D. Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2018

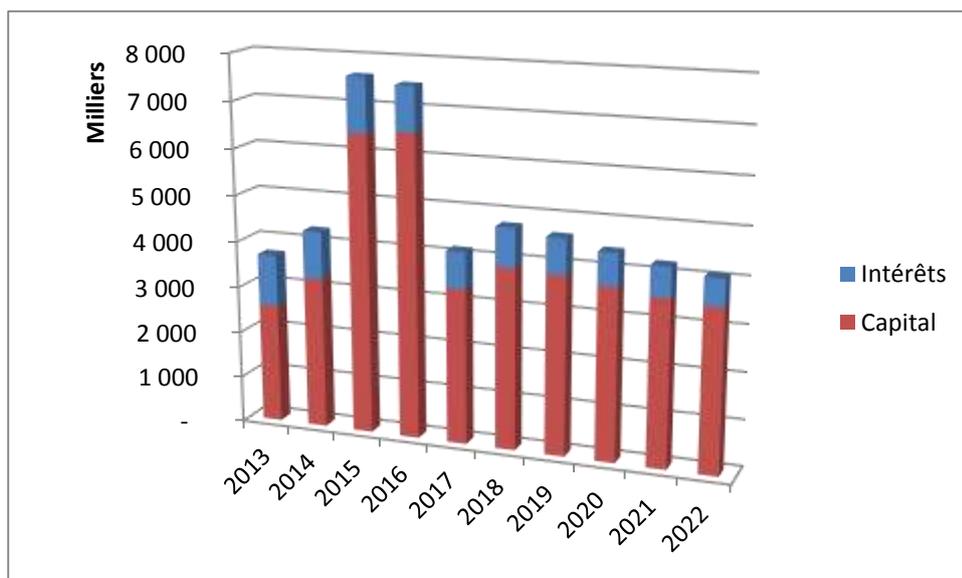
L'encours de dette a évolué au 1^{er} janvier 2018 en raison d'un emprunt de 3 M € contracté pour l'assainissement et de l'intégration de cinq emprunts du syndicat mixte de Bonvert de 4.9 M€.



En prospective et à périmètre équivalent, c'est-à-dire sans contractualisation de nouveaux emprunts ni remboursements anticipés, on constate une relative baisse de l'amortissement sur la période 2019/2022 entre 4.6 à 4.1 M€.

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018



E. Emprunts garantis au 31 décembre 2018

10 emprunts garantis ont été accordés pour un capital restant dû garanti de 7 M€. 2 emprunts ont été garantis en 2018 : SAS Bonvert et SEMPAT.

Année de la garantie	Fin du contrat	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur	Montant du prêt	Pourcentage garanti	Capital restant garanti au 01/01/2018	Annuité garantie en 2018
2011	(fin 30/05/2036)	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux	Logements sociaux	Crédit Foncier de France	1 350 000 €	30%	320 591 €	22 768 €
2011	(fin 05/05/2037)	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux	Extension de la maison de retraite	Caisse d'Epargne	1 100 000 €	30%	280 383 €	19 919 €
2014	(fin 17/09/2030)	SEMAR	Extension abattoir	Crédit Agricole	2 500 000 €	50%	1 228 143 €	78 596 €
2014	(fin 05/01/2030)	SEMAR	Extension abattoir	Caisse d'Epargne	2 500 000 €	50%	916 166 €	83 101 €
2016	(fin en 2035)	SEMPAT 2016	Hôtel des entreprises BONVERT	Crédit coopératif	500 000 €	50%	237 500 €	21 985 €
2016	(fin en 2034)	SEMPAT 2016	Hôtel des entreprises BONVERT	Crédit agricole	475 000 €	50%	237 500 €	3 287 €
2017	(fin 01/04/2057)	OPHEOR	Logements sociaux	CDC	1 515 000 €	100%	1 515 000 €	- €
2017	(fin 05/05/2040)	SCI Santé Mut	Réalisation maison de santé à Roanne	Crédit coopératif	2 200 000 €	25%	550 000 €	5 320 €
2018	(fin 2033)	SEMPAT 2018	Hôtel d'entreprises Sté Fema	Banque Populaire	650 000 €	50%	- €	- €
2018	(fin 2023)	SAS BONVERT	ZAC BONVERT	Caisse d'Epargne	4 200 000 €	50%	- €	- €

ANNEXES

Annexe 1 : Annexes financières budget général et budgets annexes

Annexe 2 : Liste des autorisations de programmes

Annexe 3 : Evolution des bases brutes de TF et TH par commune depuis 2014

Annexe 4 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014

Annexe 5 : Liste des 11 ratios

ANNEXE 1

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Les budgets de Roannais Agglomération : 1 budget général et 5 budgets annexes qui sont votés hors taxes (dix-sept budgets en 2013).

- **Le budget des transports publics** (transports urbains et transports scolaires).
- **Le budget des équipements de tourisme et de loisirs** (aéroport et train touristique du Belvédère à Commelle Vernay).
- **Le budget des locations immobilières** (à Riorges : les ateliers solidaires, à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment Thomas 2, B2S, à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale, à St Jean St Maurice : les locaux de la Cure : pépinière métiers d'art).
- **Le budget d'aménagements des zones d'activité économique** (lots artisanaux Villette sur la commune de Riorges, site Nexter à Roanne, zone demi-lieue Nord située sur la commune de Mably, lotissement sur la zone du Marcelet située sur la commune de Riorges, extension de la Zone Varinard située sur la commune de Montagny, zone d'activités les Royaux à Lentigny, zone d'activités de la Grange Vignat à Renaison, zone d'activités des Oddins à St Germain Lespinasse, zone commerciale de la Pacaudière).
- **Le budget annexe assainissement** : celui-ci regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Les subventions d'équilibre du budget général aux budgets annexes sont ajustées sur les besoins d'exploitation réels et évoluent en fonction de l'épargne nette dégagée. Aucune subvention de fonctionnement n'est versée au budget assainissement.

Des avances de trésorerie du budget général peuvent aussi être faites afin d'éviter un recours à l'emprunt prématuré.

Les évènements 2015 -2020

- **En 2015 :**
 - Les deux budgets annexes portant sur la compétence déchets ménagers ont été intégrés au budget général (TEOM sur l'ensemble du territoire : recette stable en 2015 par rapport à 2016 mais dynamique ensuite en raison de l'évolution des bases).
- **En 2016 :**
 - Nouvelle compétence "enseignement artistique" au 1er septembre : les comptes du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Musical de l'Agglomération Roannaise (SIEMAR) ont été repris dans les comptes de Roannais Agglomération (soit un volume de dépenses de 375 k€ pour les 4 mois de septembre à décembre).
 - Mutualisation de la direction des ressources humaines avec la ville centre au 1^{er} octobre (soit un volume de dépenses et de recettes de 206 k€ pour 3 mois).
- **En 2017 :**
 - Année pleine pour l'enseignement artistique (l'examen de l'impact financier de ce transfert a été réalisé par la CLECT le 25 octobre 2016 : les attributions de compensations 2017 ont été diminuées globalement de 850 k€ sur l'année 2017) et le service commun RH (volume en dépenses et en recettes de 715 k€).
 - Intégration de 3 agents du PETR (161 k€).

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

- Transfert des dépenses et recettes du budget général pour les transports scolaires dans le budget annexe transports (compétence totale dans un seul budget géré HT), intégration des recettes usagers dans les comptes de l'agglo (budget annexe).

- **En 2018 :**
 - Le retrait du Département du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes avec intégration des emprunts notamment (annuité de la dette à rembourser sur un encours de 4 912 k€ au 01/01/2018).
 - La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations devient une compétence obligatoire de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2018. En l'état de son organisation, la compétence ne génère que des dépenses de fonctionnement (participations au SYRRTA et à Roannaise de l'Eau).

- **En 2019 :**
 - L'exercice progressif de la compétence culture (coût estimé entre 2.3 et 2.5 M€ avec une baisse des AC versées à Roanne et Mably du même ordre).
Toutefois, l'impact dans le fonctionnement des décisions politiques (mise en place de la gratuité et des 1^{ères} actions (portail commun, carte unique...) et des charges inhérentes les 2 premières années suivant un transfert de compétence (ajustement régime indemnitaire, tickets restaurant... sur la base de 45 agents) ayant un impact budgétaire.

Budget général

Evolution de l'épargne sur la période

Même si le niveau des dépenses tend à augmenter contrairement au niveau des recettes, le différentiel entre dépenses et recettes réelles reste dans l'objectif des 5 000 K€⁶ à l'horizon 2020 ce qui permet de maintenir la capacité d'action jusqu'à la fin du mandat.



Montant en M€

RECETTES

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020
Fiscalité	48,6	48,5	50,4	51,1	50,9	51,0
DGF	15,1	13,4	12,6	12,1	11,6	11,2
Produits des services	5,1	5,1	5,3	5,1	5,1	5,1
Subventions	6,6	5,9	4,7	4,8	4,7	4,5
Total recettes courantes	75,4	72,9	73,0	73,1	72,3	71,9

DEPENSES

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	11,6	10,7	9,8	10,0	10,1	10,2
Charges de personnel	13,8	14,4	15,0	15,7	16,1	16,5
Reversement de fiscalité (dont AC)	23,2	23,5	22,8	22,9	22,9	22,9
Autres charges de gestion	17,2	17,9	16,6	17,0	16,9	16,9
Total dépenses courantes	65,8	66,5	64,2	65,6	66,0	66,4

⁶ (niveau minimal fixé sur ce mandat)

Le budget équipements de tourisme (aéroport et train)

Ce budget annexe comprend :

- le train touristique de Commelle Vernay
- l'aéroport de Roanne.

Les dépenses et recettes de l'aéroport évolue selon qu'il s'agit d'une année avec ou sans meeting (meeting en 2018).

S'agissant du train touristique des Belvédères, des efforts de gestion ont été faits en 2016 : réduction période d'ouverture et diminution des dépenses d'animations.

Il est structurellement déficitaire et nécessite une subvention du budget général.

Subvention d'équilibre en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Aéroport	192	385.7	533.5	455.8
Train touristique	153.7	120.6	120.1	142.8

Seul le budget annexe des équipements tourisme et de loisirs a un déficit en hausse. Si le train se stabilise.

Les investissements sur ce budget sont financés par un virement obligatoire de la section de fonctionnement (amortissements) pour 330 k€/an.

Dépenses réalisées 2015-2017 : 1 M€ (664 k€ pour l'aéroport)

Dépenses prévues 2018-2020 : 1 M€ (le programme d'investissement sur cette période est exclusivement en direction de l'aéroport)

- Pour ne pas augmenter la subvention d'équilibre et ne pas avoir un recours excessif à l'emprunt sur ce budget, les dépenses d'investissement cumulées 2018 à 2020 ne doivent pas être supérieures à 1 M€ (hors subventions).

Encours de dette au 31/12/2017 : 0.5 M€

Encours de dette au 31/12/2020 : 0.3 M€

Un emprunt en 2019 sera nécessaire pour les travaux programmés.

Le budget transport

Ce budget annexe assujéti à la TVA comprend le réseau de la STAR (DSP avec Transdev) et les lignes scolaires.

La principale dépense de ce budget est la redevance d'exploitation payée au délégataire Transdev. Cette redevance évolue avec l'intégration dans le réseau des anciennes lignes de transports du Département reprises par l'EPCI depuis 2013. En 2018, cette dépense tient compte aussi de l'évolution du contrat car le Délégué reverse les recettes d'exploitation à Roannais Agglomération (depuis 2017).

Un nouveau contrat de délégation de service public devrait être passé au 1^{er} janvier 2020.

Les marchés pour les lignes scolaires constituent la deuxième principale dépense (actuellement 11 marchés, 4 prestataires). Ce sont des marchés transférés par le Département en 2013 qui ont été prolongés d'un an pour prendre le temps nécessaire à la rédaction du cahier des charges et à la consultation.

Les charges de personnels du service transports et transports scolaires sont directement affectées sur ce budget.

Les recettes sont composées par :

- le versement transport. A noter que la période de lissage du taux de versement transport est terminée : depuis 2018, le taux de VT est identique sur le territoire à 0.9%.
- les recettes d'exploitation de la STAR (versement par TRANSDEV directement dans les comptes de la communauté d'agglomération).
- les participations de la Région (anciennement du Département) au titre des transports scolaires suite au transfert de compétence réalisé en 2013.

L'encours de dette s'élève à 1.2 M€ fin 2017. Un emprunt en 2019 sera nécessaire pour les travaux programmés.

Il est structurellement déficitaire et nécessite une subvention du budget général qui a été diminuée depuis 2015 par trois décisions :

- augmentation du VT en 2016
- regroupement progressif de lignes mixtes anciennement gérées par le Département dans la DSP Transdev
- assujettissement à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2017

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Estimation 2018
Subvention budget transports	1 442.8	1 457.8	540.3	1 003

→ **Les investissements sur ce budget** sont financés par un virement obligatoire de la section de fonctionnement (amortissements) pour 685 k€ EN 2018.

Dépenses réalisées 2015-2017 : 2.8 M€

Dépenses prévues 2018-2020 : 4 M€ (SDAP, Bus, mobiliers urbains...)

→ Un besoin de financement de l'ordre de 1 M€ pourrait être nécessaire d'ici la fin du mandat.

Encours de dette au 31/12/2017 : 1.2 M€

Encours de dette au 31/12/2020 : 1.8 M€ (avec emprunt nouveau).

Le budget locations immobilières

Roannais Agglomération s'est engagée dans une gestion dynamique de son patrimoine économique fondée sur la rationalisation de ses locaux et l'optimisation de l'occupation des locaux disponibles. L'objectif poursuivi est de favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

Plusieurs bâtiments ont été vendus en 2015 : Construction Soudée du Coteau, les ateliers partagés à Changy et le bâtiment Picamaud à la Pacaudière ; en 2016, deux bâtiments ont été vendus : le tri d'Emma à Villerest et une partie de Mécalog. Roannais Agglomération a aussi décidé de mettre fin à son activité data center à compter de 2017 (située dans le Numériparc) ; fin 2018, le bâtiment CVS a été racheté par l'entreprise.

Au niveau des acquisitions il y a eu : fin 2015, le site des tuileries rétrocédé par EPORA et début 2016, le bâtiment de la plateforme solidaire à Riorges acheté à la SEDL. En 2017, le bâtiment SFAM a été acheté (fin du crédit-bail).

Les bâtiments enregistrés dans ce budget annexe sont les suivants :

- Les ateliers solidaires à Riorges
- à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment thomas 2, SFAM,
- à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale.
- Parc d'activité Riorges centre
- Ateliers partagés des Oddins à St Germain Lespinasse
- A St Jean St Maurice : une partie des locaux de la Cure (pépinière métiers d'art).
- Les occupations de toit ou terrains par des antennes (Orange)
- site des tuileries à Mably

Ce budget annexe a retrouvé un quasi retour à l'équilibre en section de fonctionnement suite aux cessions réalisées depuis 2015 et à la fin du crédit-bail pour le bâtiment SFAM.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Subvention d'équilibre locations immobilières	131.5	0	44.3

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont des dépenses récurrentes d'entretien et de renouvellement des bâtiments.

- *Dépenses réalisées 2015-2017 : 9.5 M€* (notamment acquisitions : site des tuileries (2015), bâtiment plateforme solidaire (2016), bâtiment B2S (2017)).
- *Dépenses prévues 2018-2020 : 1 M€*

Le virement obligatoire de la section de fonctionnement (amortissements) de 755 k€ en 2018 et les cessions réalisées fin 2018 et à venir (terrains tuileries, Mécalog) permettront le remboursement de l'avance de trésorerie réalisée par le budget général (montant cumulé : 2 M€).

Aucun emprunt nouveau n'est prévu sur ce budget.

Encours de dette au 31/12/2017 : 4 M€

Encours de dette au 31/12/2020 : 2.3 M€

Le budget aménagement de zones d'activités :

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est un budget géré en comptabilité de stock, hors taxes.

Il a été ouvert en 2013 pour retracer les aménagements des zones d'activités économiques :

- Lots artisanaux Villette,
- Site Nexter à Roanne,
- Demi-lieu Nord à Mably,
- Zone Varinard à Montagny,
- ZAC Demi Lieue / Villette à Riorges,
- Zone des Royaux à Lentigny,
- Zone de la Grange Vignat à Renaison,
- Zone des Oddins à St Germain Lespinasse,
- Zone commerciale de la Pacaudière.

En 2018, la zone d'activité du Marcelet a été intégrée dans le budget général.

Les dépenses de ce budget sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général pour les équipements publics.

Dépenses réalisées 2017-2017 : 3 M€

Dépenses prévues en 2018-2020 : 10 M€ (principalement extension du site de Valmy et extension demi-lieu Nord).

→ Cessions sur le budget aménagement de zones depuis 2015 (1.4 M€)

Les investissements sont en grande partie financés par une avance du budget général. Il y a un risque sur le niveau d'endettement en fonction des cessions réalisées ou pas et impact (négatif) sur l'épargne nette consolidée de l'EPCI.

Encours de dette au 31/12/2017 : 1.5 M€ (hors avance de trésorerie du budget général)

Encours de dette au 31/12/2020 : 1.2 M€

Budget Assainissement

Roannais Agglomération a confié l'exercice de la compétence Assainissement au syndicat Roannaise de l'Eau au travers de conventions de mise à disposition de services réciproque et d'un contrat d'objectifs qui fixent les modalités et les orientations à suivre. Roannaise de l'Eau prépare et instruit le budget voté par Roannais Agglomération.

Ce budget est issu de la fusion des budgets annexes de l'assainissement collectif et non collectif au 1^{er} janvier 2018

1 La situation financière

La situation financière du budget Assainissement est globalement conforme aux orientations fixées les années antérieures :

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées depuis plusieurs années par des efforts réguliers des services pour optimiser les achats et la masse salariale ;
- Un programme ambitieux de renouvellement de 11 stations de traitement des eaux usées est en cours de finalisation ; principalement financé par la hausse du tarif en 2015 et par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Loire.

1.1 Fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement ont subi entre 2016 et 2017 les conséquences du changement de rythme de facturation (une facture par an au lieu de deux) et de la mise en place de la mensualisation.

Les principaux indicateurs budgétaires sont les suivants :

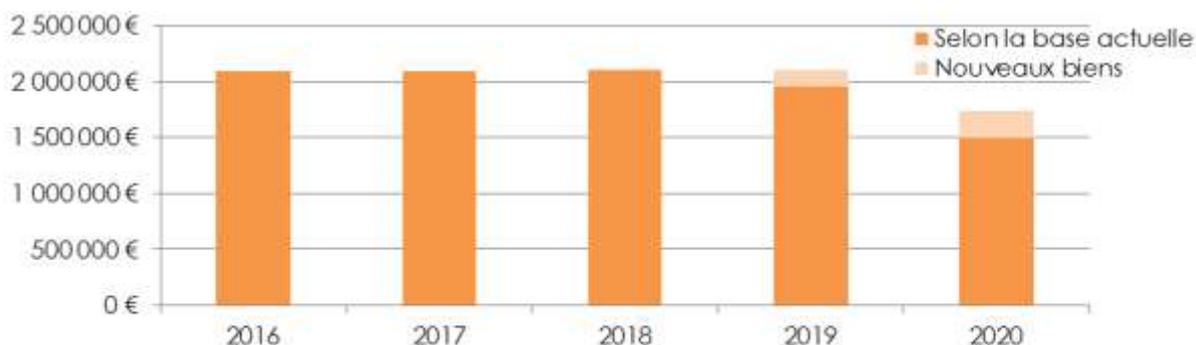
	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes	7 554 226,22	7 291 169,50	8 960 093,74
Dépenses	5 427 565,00	4 826 601,50	5 135 707,58
Excédent Brut d'Exploitation	2 126 661,22	2 464 568,00	3 824 386,16
Reprise sur amortissement et provision d'exploitation	483 983,07	277 424,01	248 591,56
Transfert de charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	2 351 625,78	2 336 710,50	2 406 493,61
Résultat d'Exploitation	259 018,51	405 281,51	1 666 484,11
Produits et charges financières	298 208,82	263 976,85	157 998,97
Résultat Financier	-298 208,82	-263 976,85	-157 998,97
Résultat Courant (R.E. + R.F.)	-39 190,31	141 304,66	1 508 485,14
Produits et charges exceptionnelles	3 393 340,99	254 533,65	411 715,95
Résultat Exceptionnel	3 393 340,99	254 533,65	411 715,95
Résultat comptable de l'exercice (R.C. + R.E.)	3 354 150,68	395 838,31	1 920 201,09

Tableau 1 : Soldes intermédiaires de gestion

1.2 Investissements

La dotation aux amortissements permet de financer les investissements ; toutefois, elle constitue une charge importante dans l'équilibre de la section de fonctionnement.

En 2017, elle représentait un montant de 2 096k€ pour l'assainissement collectif. En 2018, elle est estimée à 2 109 k€ pour un montant de 2 113 k€ inscrit au budget.



Graphique 1 : Evolution des amortissements

Une accélération du programme de renouvellement des stations de traitement des eaux usées (STEU) a été engagée en 2015 avec le doublement des réalisations. Ainsi, 8 STEU sont maintenant réhabilités. Ce programme se terminera en 2019 ; le budget global de ce programme annoncé en 2015 à 4,2M€ sera respecté.

Les partenaires Agence de l'Eau et Conseil Général de la Loire ont accompagné ces chantiers par des subventions avec des taux pouvant atteindre, pour certaines, 60%.

	CA 2016	CA 2017	2018 au 30/9/2018
AGENCE DE L'EAU			
Roanne - Grande rue	32 811 €		
Schéma directeur assaini.		33 678 €	
Réseaux		234 164 €	
STEU (St Jean St Maurice, St Bonnet des Quarts, etc....)		1 326 259 €	142 831,20 €
CONSEIL GENERAL LOIRE			
STEU Commelle Vernay	129 714 €		
STEU St Bonnet des Quarts		179 530 €	
STEU Coutouvre			148 005,00 €
TOTAL	162 525 €	1 773 632 €	290 836,20 €

Tableau 2 : Subventions encaissées

Les investissements réalisés ont été adaptés chaque année en fonction des collectivités et des besoins des services.

	CA 2016	CA 2017	2018 au 30/9/2018
Etudes	67 436 €	265 629 €	192 785 €
Acquisitions	142 706 €	86 077 €	38 318 €
Travaux	2 719 008 €	3 034 733 €	1 391 500 €
TOTAL	2 929 150 €	3 386 439 €	1 622 604 €

Tableau 3 : Investissements réalisées

2 Les orientations

2.1 Les dépenses

2.1.1 Section de fonctionnement

Depuis déjà quelques années, les services sont invités à réduire au strict minimum les dépenses de fonctionnement.

Cette démarche a ainsi permis de stabiliser le volume des dépenses réelles.

Pour autant, les besoins exprimés semblent cette année encore permettre de proposer un budget quasi à coût constant pour les dépenses à caractère général sur la base de 5M€ environ malgré une refacturation des charges à caractère général de Roannaise de l'Eau en hausse du fait des moyens toujours plus importants mis à disposition.

Les dépenses de personnel diminueront car un départ, courant 2018, n'a pas été remplacé. Elles baisseront aussi en 2019 du fait du transfert de 3 agents à Roannaise de l'Eau qui assureront en partie des prestations sur d'autres compétences (*Eau Potable principalement*).

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Charges générales	4 381 182 €	4 657 720 €	4 918 600 €	4 992 800 €
dont exploitation STEP Roanne	1 723 947 €	1 778 731 €	1 737 300 €	1 750 000 €
rbst frais à Roannaise de l'Eau	1 323 806 €	1 429 533 €	1 562 310 €	1 500 000 €
curage, maintenance réseaux	448 236 €	489 971 €	510 000 €	545 000 €
compostage, épandage, espaces verts	599 883 €	563 547 €	644 900 €	665 000 €
études, analyses	160 563 €	276 401 €	271 700 €	213 129 €
Charges personnel	418 859 €	447 002 €	540 000 €	360 000 €

Tableau 4 : Dépenses réelles

Mise en place d'une aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : face à la suppression de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, Roannais Agglomération se substituera à ce dispositif à hauteur de 150 k€ par an. La dépense existait auparavant en étant compensée par l'AELB. A partir de 2019, il n'y aura plus de recette correspondante.

2.1.2 Section d'investissement

Chaque année un programme de renouvellement de réseaux et de remplacement des équipements est arrêté. Pour de multiples raisons, il est parfois difficile in fine d'exécuter la totalité des objectifs initialement fixés : études plus longues que prévues, changement d'orientations d'un partenaire, etc. Afin d'atteindre pleinement les objectifs d'investissement, il est aussi demandé aux services de disposer d'un programme pluriannuel de travaux et de renouvellement d'équipements qui soit le plus réaliste et le plus agile possible afin de disposer d'opérations à réaliser à tout moment. Cela nécessite donc d'anticiper les études sur un nombre important de projets et les consultations nécessaires à leur réalisation. Cette démarche d'anticipation conduit ainsi à la constitution d'un programme pluriannuel d'investissement sur 2 ans à minima.

Comme pour les années précédentes, l'objectif de renouvellement des réseaux pour l'année 2019 sera de 0,6% du linéaire de réseau pour une enveloppe budgétaire proposé de 1M€

comprenant 100 k€ de crédits pour les travaux en urgence ou les nécessaires accompagnements qui interviendraient en cours d'année.

Au-delà du renouvellement du réseau, il faut prévoir dans les investissements les budgets nécessaires au renouvellement des autres équipements. Les enveloppes qu'il est proposé de retenir sont fixées sur la base des consommations des années antérieures, soit 430 k€.

Dans le cadre du programme de renouvellement des Station de Traitement des Eaux Usées (STEU), des travaux sur Ambierle et la Pacaudière reste à faire pour un budget estimé de 600 k€. Le programme sera ainsi terminé conformément aux engagements initiaux.

Enfin, des travaux de création d'un décanteur primaire à la STEU de Roanne sont programmés à partir de 2019. Ces travaux doivent permettre d'une part d'améliorer le fonctionnement de la STEU de Roanne, de gérer une partie du temps de pluie, mais aussi de permettre par la suite l'interface avec un méthaniseur. Ces travaux sont estimés à 2,2 M€. L'ensemble de ces travaux a été évoqué en groupe de travail « Investissement » pour un budget global de 4,6 M€ au titre de l'année 2019.

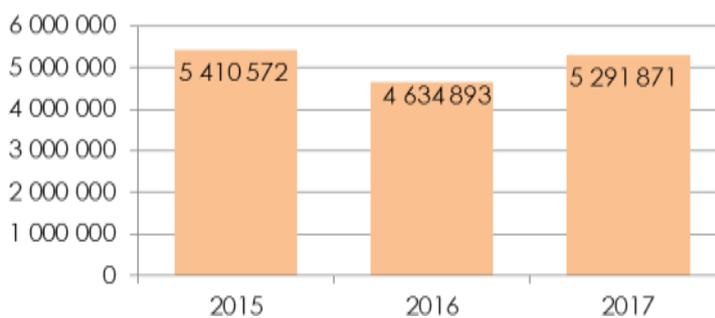
2.2 Les recettes

2.2.1 Section de fonctionnement

La principale source de recettes reste alors les facturations aux usagers. Cette facturation est effectuée sur la base des volumes facturés en eau potable et non avec les volumes rejetés.

L'historique des volumes facturés montre qu'après une diminution régulière entre 2012 et 2013 de l'ordre de 3,9 % ; les années 2014 et 2015 ont enregistré une hausse proche de 1,5% par an.

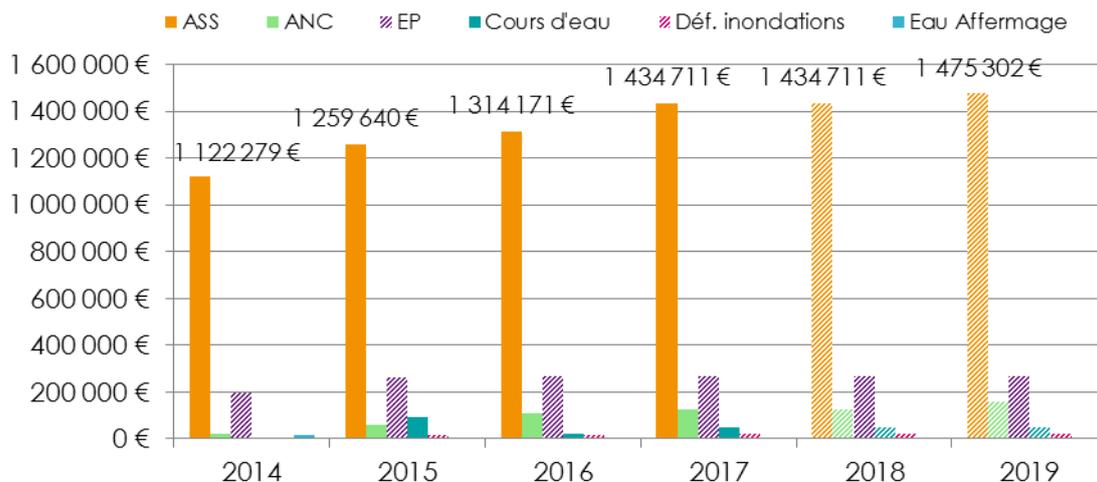
Les données 2016 des volumes facturés ne sont par ailleurs pas exploitables car la modification du rythme de facturation a fortement perturbé les volumes comptabilisés. Par contre, les volumes facturés en 2017 sont en baisse par rapport à 2015 de l'ordre de 0,2%.



Graphique 2 : Volumes facturés

Compte-tenu de ces éléments, la variation des volumes sur 2018 sera très faible par rapport à 2017. Nous atteignons ainsi plutôt une période de stabilité des volumes relevés.

Concernant les charges refacturées de Roannaise de l'Eau à Roannais Agglomération, une hausse a été prévue en 2018 du fait d'une mise à disposition des services plus importante ; 2019 verra aussi ce montant augmenté du fait du transfert des agents à Roannaise de l'Eau.



Graphique 3 : Evolution des charges refacturées

Le tarif assainissement collectif 2018 est de 1,13 €HT et d'un abonnement de 56 €HT / an soit 1,954 €TTC le m³ (avec la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et la TVA) pour une facture moyenne de 120m³/an.

Au 1er janvier 2016, le prix moyen pondéré était de sur la Loire s'élève à 2,36 € TTC/m³ avec une évolution annuel de 1,46% les 10 dernières années, amenant ainsi à un prix moyen en valeur 2018 à 2,50€TTC/m³.

Au niveau national ce prix était de 2,05 €TTC/m³ en valeur 2015, soit environ 2,14€TTC/m³ en valeur 2018.

Le tarif d'assainissement proposer aux citoyens de Roannais Agglomération reste donc inférieur aux références nationales et du Département de la Loire⁷.

2.2.2 Section d'investissement

Sur la section d'investissement, la recherche de subventions est impérative. Une réorganisation de la gestion des subventions au sein des services doit permettre d'être plus pertinent sur ces recherches de financement. Il est prévu de confier au contrôleur de gestion cette mission et les services seront ensuite les relais de la mise en œuvre des demandes de financement auprès des organismes.

Au titre de 2019, des financements pourront sans doute encore être mobilisés pour le renouvellement des STEU inscrit au programme. Des encaissements pour les STEU terminées les années antérieures sont attendus. Il est ainsi prévu d'inscrire 400 k€ de recettes sur ce poste au titre de 2019.

La dotation aux amortissements prévue en 2019 de 2 200 k€ viendra compléter les recettes de cette section.

Un emprunt d'ajustement permettra d'équilibrer cette section.

⁷ Source Observatoire des services Publics d'Eau et d'assainissement 2016 publié par le Département de la Loire

Le programme d'investissements 2019 :

- Décanteur de la STEU de Roanne : 2 200 k€
- Renouvellement de réseau : 1 250k€
 - Diagnostic des réseaux dans les communes et études externalisées : 110k€
 - Divers Travaux sur les communes de La Pacaudière, Mably, Perreux, Pouilly les Nonains et Roanne : 1 140k€
 - Travaux non programmés : 100k€
- Travaux de renouvellement des STEU : 600k€
 - Ambierle : 200k€
 - La Pacaudière : 400k€
- Acquisition de terrain et renouvellement de matériels : 435k€
 - Matériels : 225k€
 - Poste de refoulement de la Goutte Bordet : 100k€
 - Renouvellement matériels sites extérieurs : 100k€
 - Mise en sécurité des ouvrages : 5k€
 - Acquisition de terrain : 5k€
- Travaux d'optimisation énergétique sur la STEU de Roanne: 100k€

Soit un programme d'investissement d'environ 4,6M€.

3 La politique de ressources humaines

3.1 Les effectifs

Les agents affectés sur le budget assainissement en 2018 étaient au nombre de 11 : 5 fonctionnaires et 6 contrats à durée indéterminée (CDI).

Les agents affectés sur le budget assainissement au 1^{er} janvier 2019 seront au nombre de 8 : 4 fonctionnaires et 4 CDI.

La structure des effectifs par classe de la convention collective et genre sera la suivante :

- Classe 2 : 4 agents dont 3 hommes et 1 femme
- Classe 3 : 3 hommes
- Classe 4 : 1 homme

L'évolution des effectifs envisagée pour 2019 résulte du fait que 3 agents ont demandé leur mutation à Roannaise de l'Eau au 01/01/2019.

3.2 Les dépenses de personnel

La masse salariale prévisible pour 2019 est estimée à 360 k€. Le salaire moyen brut des agents est de 25 812 €.

Il y a 8 agents dont 1 femme affecté à ce budget annexe.

3.3 Les conditions de travail

Les agents assurant les missions de la compétence assainissement sont mis à disposition de Roannaise de l'Eau. Ils respectent ainsi les dispositions de Roannaise de l'Eau quant aux conditions de travail.

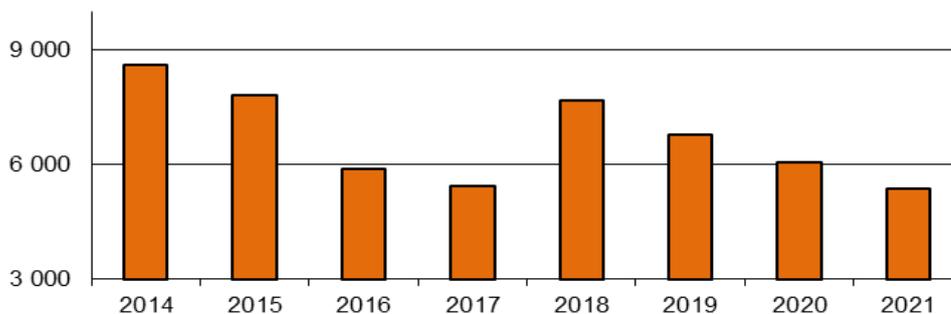
Une réflexion sur la durée effective du temps de travail a été engagée en 2018 qui conduira pour 2019 à respecter les 1 607h effective de travail.

4 La dette

4.1 Encours de dette

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette s'élevait à 5 425 k€. Deux emprunts contractés en 2017 pour un montant de global de 3 000 k€, ont été encaissés en 2018, ce qui devrait donner un encours de dette au 31 décembre 2018 de 7 665 k€.

en K €



Graphique 4 : Evolution de l'encours de la dette

Il est rappelé qu'en 2016, il a été effectué un remboursement par anticipation auprès de 7 organismes bancaires pour un montant de 1 218 k € permettant d'alléger le capital de la dette, et de diminuer les frais financiers.

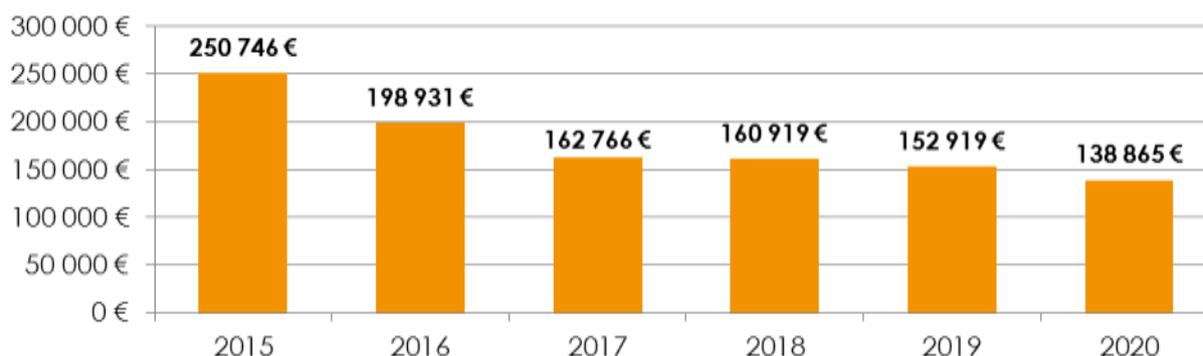
4.2 Structure de la dette

La structure de la dette se présentait au 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Type	Capital restant dû	Répartition	Taux moyen
Fixe	2 809 366.62 €	51,79%	3,39%
Variable	1 557 026.46 €	28,70%	0,72%
Barrière	1 058 286.20 €	19,51%	3,95%
TOTAL	5 424 679.28 €	100,00%	2,73%

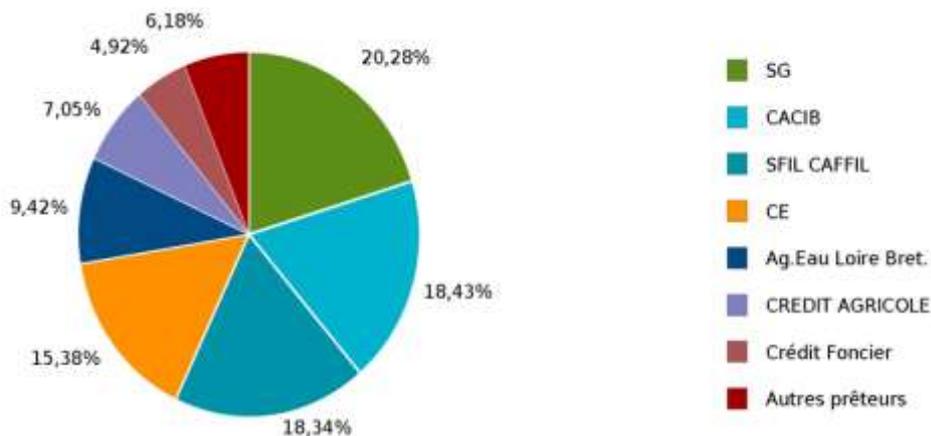
Tableau 5 : Structure de la dette

Le poste des frais financiers est en constante diminution, le budget assainissement profite des taux bas sur les taux indexés.



Graphique 5 : Evolution des frais financiers

Le budget assainissement comptabilise 33 emprunts se répartissant auprès de 11 organismes bancaires pour un capital restant dû de 7 665 k€.



Graphique 6 : Répartition de la dette par prêteur

4.3 Profil d'extinction de la dette

C'est le nombre d'années, en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée, qui est nécessaire pour rembourser intégralement l'encours de dette.

Ce ratio de solvabilité se mesure de la façon suivante : Encours de dette/Epargne brute.

	CA 2016	CA 2017	Hypothèse 2018
Encours de dette	5 886k €	5 425 k€	7 665 k€
Epargne brute	2 136 k€	3 549 k€	2 000 k€
Capacité de désendettement	2,76	1,53	3,83

Tableau 6 : Capacité de désendettement

5 La vision prospective

Depuis 2017, Roannaise de l'Eau s'est doté d'un outil d'analyse financière qui permet de consolider une prospective budgétaire jusqu'à 5 ans.

Grâce à cette étude, il est possible d'évaluer les conséquences d'un changement de stratégie tarifaire, de dépenses exceptionnelles de fonctionnement ou d'investissement sur la base d'hypothèse d'investissement conforme au programme pluriannuel (PPI) et d'évolution moyenne des charges. Cet outil a été utilisé notamment dans le cadre des études du Schéma Directeur Assainissement pour évaluer l'impact des programmes de travaux envisagés et ainsi évaluer le caractère excessif de certains scénarios.

La prospective budgétaire sera remise à jour après le vote du Schéma Directeur Assainissement afin de tenir compte de l'ensemble des éléments qui sera retenu (*tarif, programme de travaux et d'accompagnement*).

ANNEXE 2 :

Les engagements pluriannuels

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

Au 1^{er} janvier 2019, il y aurait 19 autorisations de programme. Le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) 2019 seront arrêtés au moment du vote du budget primitif 2019.

Il sera proposé de clôturer 3 autorisations de programme au 31 décembre 2018 :

- Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (fin des travaux prévus dans le cadre du marché public de performance énergétique (MPPE) des 4 bâtiments sportifs (Halle Vacheresse, Patinoire, Nauticum et Boulodrome) ;
- Schéma d'accueil du site des Grands Murcins (fin des travaux d'accessibilité et de cheminements piétons du site des Grands Murcins, situé au lieu-dit « Les Grands Murcins » à Arcon) ;

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

- Travaux de restructuration de l'aéroport Roanne – Renaison (les travaux sur cet équipement seront votés annuellement, il s'agit des travaux sur les pistes (mises aux normes, entretien, balisage...) et des travaux d'aménagements (exemple : clôtures en 2018-2019).

Deux nouvelles autorisations de programme seront ouvertes au budget général :

- pour les études qui seront à prévoir dans le cadre de la création du parc agro culinaire du Roannais ;
- pour la mise en œuvre d'un plan vélo pour encourager la pratique du vélo et créer un cadre incitatif. Dès le budget primitif 2019, des crédits seront prévus pour des travaux d'aménagement d'une voie verte et des aides financières afin de développer la culture vélo dans le territoire.

	<i>Libellé opération</i>	<i>Montant AP (M€)</i>	<i>Réalisé (inclus 2017)</i>	<i>Prévision CP 2018 (M€)</i>	<i>Prévision CP 2019 (M€)</i>
1	Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)	2,00	0,80	0,25	0,25
2	Pôle touristique de Villerest/Commelle - Vernay	2,80	0,89	1,47	0,10
3	Programme d'aménagement numérique	9,45	4,27	3,33	1,25
4	Centre aquatique	0,30	0,10	0,00	0,00
5	Dispositif d'aide à l'immobilier	0,56	0,12	0,10	0,05
6	Gymnase Pacaudière	2,90	1,33	2,39	0,20
7	Développement de l'offre de formation sur le territoire	1,74	1,27	0,13	0,00
8	Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (ADAP)	0,50	0,09	0,12	0,06
9	Réaménagement 12 avenue de Paris	6,80	0,35	0,15	0,56
10	Programme local de l'habitat 2016-2021	10,00	3,05	2,08	1,88
11	Construction d'une salle de réception parc résidentiel les Noés	0,30	0,09	0,20	0,00
12	Développement de parcs éolien	1,03	0,23	0,30	0,12
13	Développement photovoltaïque	0,12	0,06	0,04	0,02
14	Réorganisation des centres nautiques	4,00	0,00	1,56	1,92
15	Direction de la transition numérique	0,80	0,00	0,20	0,36
16	Parc agro culinaire Roannais	0,10			0,10
17	Plan vélo	1,00			0,50
18	Projet billettique sans contact Oura	0,31	0,08	0,08	0,10
19	Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)	2,15	0,30	0,40	0,39
	TOTAL	46.86	13.03	12.8	7.86

Autorisations de programme du budget général :

1. Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)

Cette autorisation de programme, créée en 2013, correspond à l'engagement politique de prendre en charge financièrement le coût de la neutralité fiscale en allouant aux communes membres qui ont diminué leur taux communaux en 2013 un fonds de concours. Le fonds de concours porte sur un soutien aux dépenses d'investissement des communes.

2. Pôle touristique de Villerest Commelle-Vernay

Considérant le Fleuve Loire et son environnement comme un élément touristique structurant du territoire, un programme a été ouvert pour l'aménagement du pôle (programme ouvert avant 2013 qui se poursuit), comprenant trois sites principaux : les secteurs plages et Champlong sur Villerest et le Train touristique des Belvédères sur Commelle-Vernay. En 2019-2020, les aménagements programmés portent sur le secteur de la plage.

3. Programme d'aménagement numérique

L'agglomération s'est engagée dans le programme de réseau d'initiative publique THD42 pour le déploiement d'un réseau FTTH « Fiber to the Home » (fibre à la maison) pour tous les habitants des 34 communes en dehors de la zone AMII (les 6 communes de l'agglomération historique). Pour les 34 communes concernées, le nombre de logements à raccorder à la fibre représentait un total d'environ 17 500 prises (31 988 habitants) initialement.

L'investissement initialement total d'environ 34 millions d'euros sera un peu plus important en raison de raccordements à des prises supplémentaires. Ainsi, la participation financière de Roannais Agglomération de 9.5 millions d'euros initialement devra être revue à la hausse en 2019. Une augmentation de l'autorisation de programme sera proposée en décision modificative une fois le montant définitif arrêté par le SIEL.

4. Centre Aquatique

Seuls des crédits d'études ont été inscrits dans cette AP de 2014.

5. Dispositif d'aide à l'immobilier

En juin 2014, le conseil communautaire a délibéré sur un dispositif visant à apporter une aide directe pour les projets d'immobiliers d'entreprise dès lors que ces derniers se traduisent par un impact significatif sur l'emploi (40 emplois minimum créés dans un délai de 3 ans). Cette AP traduit financièrement ce dispositif.

6. Reconstruction et rénovation du gymnase de la Pacaudière

Face au constat d'un équipement vieillissant et d'une obligation de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, la construction d'un nouveau gymnase a été décidée ainsi que la déconstruction de celui existant. Les travaux ont débuté en 2018.

7. Développement de l'offre de formation dans le cadre de la compétence enseignement supérieur

Plusieurs subventions ont été versées dans le cadre de cette AP : pour l'extension de l'institut de formation en soin infirmier (IFSI : 0.6 M€), pour des travaux d'extension de la maison familiale rural à Saint Germain Lespinasse (BTS management des unités commerciales en apprentissage : 0.1 M€),

pour les travaux du gymnase Boulevard de Belgique à la ville de Roanne (0.5 M€), au centre hospitalier de Roanne dans le cadre de la réfection du self étudiant (0.1 M€) et au CFA « boulangerie » (0.035 M€).

8. Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public doivent être réalisés (obligation réglementaire : ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années.

(Cf. délibération 2015-137 du conseil communautaire 1^{er} octobre 2015).

9. Réaménagement 12 avenue de Paris

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région 2014-2020, Roannais Agglomération travaille avec la communauté universitaire, la Région Rhône Alpes et l'Etat pour constituer un pôle stratégique dédié à la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat et des formations supérieures.

La finalité de ce projet est de positionner Roanne comme un pôle supérieur, à part entière au sein des villes moyennes de Rhône Alpes, et de conforter le site roannais pour les dix prochaines années.

Seuls les crédits affectés aux acquisitions immobilières et aux études de faisabilité préalables ont été inscrits en AP en 2016. L'AP a été révisé en 2018 pour tenir compte du programme de travaux (6 à 7 M€).

10. Politique locale de l'habitat 2016-2021

Le PLH est un programme partenarial en faveur de l'habitat qui permet l'intervention d'autres partenaires financeurs : l'Etat, notamment via l'Anah, le Département (pour les publics précaires et les personnes âgées), la Caf, la Région, les communes, l'Union Européenne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les orientations et actions proposées sont les suivantes :

- Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités
- Développer une offre de qualité diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels
- Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées
- Animer et piloter activement la mise en œuvre du PLH

Une enveloppe de 2 millions d'euros est allouée par an par Roannais Agglomération et est répartie de la façon suivante :

- 65 % sont dédiés aux actions sur le parc privé existant (démolition et rénovation énergétique) ;
- 22 % sont dédiés à la rénovation, démolition et à la création neuve des logements locatifs sociaux du parc public ;
- 10 % sont dédiés aux actions portant sur l'enjeu du vieillissement, du maintien à domicile et de la création de logements pour les personnes âgées.

11. Construction d'une salle de réception parc résidentiel de loisirs aux Noés

Le parc de loisirs des Noés est composé de huit habitations légères de loisirs, d'une piscine privative, d'une aire de jeux et d'aménagements paysagers. Il a été créé par la Communauté de communes de la Côte Roannaise en 2004. La gestion du parc a été confiée à l'association Gîte Sports Nature (GSN) par un contrat de DSP qui se termine en février 2020. Les travaux de construction de la salle de réception, permettant d'améliorer l'attractivité de cet équipement, se sont terminés en 2018. Seules quelques factures resteront à payer en 2019. Cette AP sera clôturée en fin d'année 2019.

12. Développement du parc éolien

Roannais Agglomération est engagé dans le programme Territoire à Energie Positive (TEPos). Les enjeux liés à TEPos sont de :

- Lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable du territoire,
- Réduire la dépendance énergétique du territoire (l'équivalent de 84% de l'énergie consommée est importé),
- Limiter au maximum la facture énergétique du territoire (qui avoisine actuellement les 200 M € de dépenses annuelles).

Lors de la démarche intercommunale éolienne mise en place par Roannais Agglomération en 2015, en concertation avec les communes dotées de potentiel, il a été mis en évidence que l'investissement financier public local dans le développement des projets éoliens représente un levier fort pour l'acceptation locale et pour optimiser les retombées économiques locales éoliennes.

Ainsi, le Conseil Communautaire du 26 mai 2016 a approuvé la réalisation d'études de faisabilité éoliennes. Le 23 février 2017, il a approuvé la création d'une société anonyme d'économie mixte locale dénommée ROANNAISE DES ENERGIES RENOUVELABLES, dont l'objet social est « le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens ».

13. Développement photovoltaïque

Dans un premier temps il s'agit des crédits d'études pour le photovoltaïque pour 115 K€ TTC. Lors de la campagne d'identification des sites susceptibles d'accueillir une centrale solaire, le site de Montretout à Roanne a notamment été identifié. A cette fin, il a été proposé de compléter fin 2018 l'objet social de la SEM ROANNAISE DES ENERGIES RENOUVELABLES sur « le développement, le financement, la construction et l'exploitation des parcs solaires photovoltaïques ».

D'autres sites pourraient voir le jour.

14. Réorganisation des centres nautiques

Roannais Agglomération s'est positionné sur un plan piscine prévoyant la fermeture définitive de la piscine d'été Lucien Burdin du Coteau en septembre 2016. En vue de cette fermeture, Roannais Agglomération a projeté des travaux sur la piscine Nauticum, visant à reporter les activités présentes sur le centre Lucien Burdin en conservant un équipement mixte intérieur/extérieur répondant en période estivale à un public familial et en période hivernale à un public de scolaires et d'associations dans l'attente de la mise en place d'un projet de nouvel équipement aquatique plus adapté au territoire.

L'AP a été créée en 2017.

15. Schéma directeur de la transition numérique

Les actions portées par la DTNSI dans le cadre du service commun sont portées dans le schéma directeur de la transition numérique.

L'AP a été créée en 2018, démontrant ainsi la volonté de l'agglomération d'entrer dans la transition numérique.

16. Parc agro-culinaire du Roannais

Dans le cadre de sa compétence « développement de l'agriculture », l'agglomération réfléchit à un projet de structure à même d'assurer la production, la transformation puis éventuellement la distribution de produits alimentaires et de repas, auprès des particuliers et des professionnels du territoire.

Dans un premier temps, il est proposé d'ouvrir une enveloppe portant sur les études.

17. Plan vélo

Le vélo s'inscrit comme une composante de plus en plus essentielle du système de déplacements urbains et non comme un concurrent possible des transports collectifs. L'objectif de cette autorisation de programme de 1 000 k€ est d'encourager la pratique du vélo et de créer un cadre incitatif. Dès le budget primitif 2019, des crédits seront prévus pour des travaux d'aménagement d'une voie verte et des aides financières afin de développer la culture vélo dans le territoire.

Autorisations de programme du budget transports publics

18. Le projet billettique sans contact Oura

Le projet billettique s'inscrit dans une dynamique sur l'interopérabilité des 26 AOT (autorités organisatrices de transport) partenaires. A partir de 2019, ce seront 40 AOM qui seront engagés dans le système. Avec un seul support (carte sans contact) le voyageur pourra charger des titres de transport pour le réseau STAR, les TER, et pour les autres réseaux urbains et interurbains partenaires. C'est un programme de 1 M€ pour Roannais Agglomération. Le nouveau système devrait être opérationnel depuis juin 2016.

19. Agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus sont réalisés (schéma directeur d'accessibilité depuis 2016 : mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ; ordonnance 2014-1321 du 4 novembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années (mise en accessibilité de 233 arrêts de bus).

(Cf. délibération 2015-173 du conseil communautaire 29 octobre 2015).

Hors AP, il est rappelé que l'agglomération contribue au financement des mises en accessibilité de points d'arrêts programmés par les communes (forfait de 3 k€ par point si le référentiel technique est respecté).

ANNEXE 3

Evolution des bases brutes de TH par commune depuis 2015

Pour mémoire la variation nominale annuelle votée en loi de finances en 2014 était de +0.9%, en 2015 de 0.9%, de 1% en 2016, de 0.40% en 2017 et de 0.90 % en 2018. L'évolution des bases brutes tient compte de cette variation nominale et de la variation physique des bases.

Communes	Bases brutes TH				Evolution des bases brutes (en %)
	2015	2016	2017	2018	2015/2018
Ambierle	2 414 341 €	2 523 026 €	2 563 295 €	2 633 541 €	9,08%
Arcon	109 421 €	109 270 €	111 058 €	117 221 €	7,13%
Changy	856 111 €	884 730 €	935 994 €	963 689 €	12,57%
Combre	473 785 €	494 530 €	502 603 €	382 377 €	-19,29%
Commelle-Vernay	5 378 997 €	5 514 707 €	5 627 729 €	5 754 605 €	6,98%
Coutouvre	1 199 927 €	1 232 822 €	1 237 245 €	1 188 576 €	-0,95%
La Pacaudière	1 468 438 €	1 505 815 €	1 570 542 €	1 615 243 €	10,00%
Le Coteau	11 998 857 €	12 480 984 €	12 627 941 €	12 809 581 €	6,76%
Le Crozet	289 828 €	333 723 €	339 143 €	340 804 €	17,59%
Lentigny	2 991 879 €	3 110 759 €	3 196 582 €	3 342 624 €	11,72%
Les Noës	202 879 €	211 777 €	222 652 €	241 143 €	18,86%
Mably	12 305 308 €	12 592 408 €	12 691 044 €	12 916 614 €	4,97%
Montagny	1 308 177 €	1 350 325 €	1 361 412 €	1 400 630 €	7,07%
Noailly	1 009 374 €	1 028 077 €	1 056 890 €	1 074 296 €	6,43%
Notre-Dame-de-Boisset	941 572 €	958 504 €	1 017 607 €	820 588 €	-12,85%
Ouches	2 148 156 €	2 183 935 €	2 237 339 €	2 268 999 €	5,63%
Parigny	830 316 €	846 655 €	887 228 €	901 731 €	8,60%
Perreux	3 097 127 €	3 169 543 €	3 175 335 €	2 814 180 €	-9,14%
Pouilly-les-Nonains	3 686 948 €	3 851 817 €	3 939 500 €	4 063 172 €	10,20%
Renaison	5 113 336 €	5 409 979 €	5 563 291 €	5 762 319 €	12,69%
Riorges	20 668 712 €	21 117 012 €	21 584 289 €	22 049 791 €	6,68%
Roanne	64 272 691 €	64 520 175 €	65 208 108 €	65 636 960 €	2,12%
Sail-les-Bains	288 908 €	301 722 €	299 314 €	308 849 €	6,90%
Saint-Alban-les-Eaux	1 621 679 €	1 686 397 €	1 710 456 €	1 742 391 €	7,44%
Saint-André-d'Apchon	3 412 791 €	3 554 178 €	3 639 505 €	3 704 403 €	8,54%
Saint-Bonnet-des-Quarts	393 678 €	395 617 €	400 629 €	414 053 €	5,18%
Saint-Forgeux-Lespinasse	687 472 €	735 601 €	747 083 €	762 909 €	10,97%
Saint-Germain-Lespinasse	1 737 746 €	1 783 680 €	1 842 023 €	1 896 652 €	9,14%
Saint-Haon-le-Châtel	880 840 €	947 321 €	962 364 €	995 396 €	13,01%
Saint-Haon-le-Vieux	1 288 923 €	1 354 367 €	1 349 996 €	1 408 198 €	9,25%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	1 501 569 €	1 555 696 €	1 600 309 €	1 671 509 €	11,32%

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

Communes	Bases brutes TH				Evolution des bases brutes (en %)
	2015	2016	2017	2018	2015/2018
Saint-Léger-sur-Roanne	2 281 444 €	2 359 098 €	2 379 056 €	2 438 656 €	6,89%
Saint-Martin-d'Estréaux	1 552 607 €	1 577 683 €	1 524 788 €	1 553 729 €	0,07%
Saint-Rirand	146 168 €	152 236 €	152 721 €	163 593 €	11,92%
Saint-Romain-la-Motte	2 128 523 €	2 230 213 €	2 264 715 €	2 288 425 €	7,51%
Saint-Vincent-de-Boisset	2 025 200 €	2 040 186 €	2 132 424 €	2 138 078 €	5,57%
Urbise	151 196 €	154 219 €	149 447 €	151 106 €	-0,06%
Villemontais	1 616 595 €	1 661 113 €	1 716 460 €	1 735 637 €	7,36%
Villereest	10 099 385 €	10 291 906 €	10 456 449 €	10 860 794 €	7,54%
Vivans	342 793 €	349 890 €	354 621 €	367 671 €	7,26%
Total général	174 925 712 €	178 561 696 €	181 339 187 €	183 700 733 €	5,02%

ANNEXE 3 bis

Evolution des bases nettes de taxes foncières bâties par commune depuis 2015

	Base nette TF				Evolution de base nette (en %)
	2015	2016	2017	2018	2015/2018
Ambierle	1 440 110 €	1 477 183 €	1 512 198 €	1 544 743 €	7,27%
Arcon	66 268 €	68 747 €	67 599 €	69 911 €	5,50%
Changy	509 837 €	522 225 €	561 203 €	573 411 €	12,47%
Combre	264 794 €	271 568 €	308 098 €	312 848 €	18,15%
Commelle-Vernay	3 903 632 €	3 996 711 €	4 031 977 €	4 129 409 €	5,78%
Coutouvre	686 360 €	712 153 €	729 330 €	750 708 €	9,38%
La Pacaudière	954 063 €	981 006 €	992 271 €	1 071 522 €	12,31%
Le Coteau	10 848 784 €	11 352 076 €	11 373 506 €	11 643 304 €	7,32%
Le Crozet	174 680 €	181 776 €	180 600 €	181 221 €	3,74%
Lentigny	1 607 655 €	1 659 851 €	1 725 747 €	1 782 767 €	10,89%
Les Noës	128 474 €	124 843 €	133 605 €	138 172 €	7,55%
Mably	11 913 667 €	11 985 987 €	12 208 095 €	13 064 672 €	9,66%
Montagny	1 031 081 €	869 080 €	886 285 €	902 320 €	-12,49%
Noailly	540 854 €	544 797 €	552 347 €	563 459 €	4,18%
Notre-Dame-de-Boisset	460 568 €	481 656 €	492 294 €	506 175 €	9,90%
Ouches	1 105 549 €	1 137 055 €	1 165 821 €	1 211 691 €	9,60%
Parigny	923 688 €	961 993 €	962 365 €	976 839 €	5,75%
Perreux	2 210 385 €	2 264 099 €	2 293 803 €	2 366 672 €	7,07%
Pouilly-les-Nonains	1 988 101 €	1 977 805 €	1 981 115 €	2 028 618 €	2,04%
Renaison	4 934 019 €	5 332 009 €	5 221 288 €	5 354 748 €	8,53%
Riorges	14 262 801 €	14 494 762 €	14 630 463 €	14 732 979 €	3,30%
Roanne	52 856 172 €	53 734 242 €	54 442 808 €	56 046 399 €	6,04%
Sail-les-Bains	202 923 €	200 258 €	202 702 €	211 589 €	4,27%
Saint-Alban-les-Eaux	1 873 274 €	1 901 642 €	1 927 002 €	2 023 742 €	8,03%
Saint-André-d'Apchon	1 757 049 €	1 814 071 €	1 842 436 €	1 900 550 €	8,17%
Saint-Bonnet-des-Quarts	233 665 €	232 361 €	236 626 €	241 897 €	3,52%
Saint-Forgeux-Lespinasse	361 707 €	367 717 €	376 034 €	389 480 €	7,68%
Saint-Germain-Lespinasse	1 031 325 €	1 049 210 €	1 113 620 €	1 156 096 €	12,10%
Saint-Haon-le-Châtel	497 305 €	510 679 €	517 159 €	540 837 €	8,75%
Saint-Haon-le-Vieux	705 928 €	740 220 €	759 581 €	785 052 €	11,21%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	907 773 €	922 377 €	943 324 €	971 632 €	7,03%
Saint-Léger-sur-Roanne	1 196 555 €	1 214 654 €	1 215 831 €	1 264 108 €	5,65%
Saint-Martin-d'Estréaux	1 070 084 €	1 085 169 €	1 084 952 €	1 110 089 €	3,74%
Saint-Rirand	90 716 €	92 427 €	93 425 €	96 741 €	6,64%
Saint-Romain-la-Motte	1 223 912 €	1 242 390 €	1 269 680 €	1 293 855 €	5,71%

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

	Base nette TF				Evolution de base nette (en %)
	2015	2016	2017	2018	2015/2018
Saint-Vincent-de-Boisset	1 112 804 €	1 216 319 €	1 204 518 €	1 232 813 €	10,78%
Urbise	76 652 €	77 862 €	81 043 €	79 468 €	3,67%
Villemontais	856 553 €	892 730 €	905 908 €	913 214 €	6,62%
Villerest	5 461 646 €	5 540 161 €	5 617 552 €	5 719 270 €	4,72%
Vivans	194 365 €	194 705 €	203 554 €	209 025 €	7,54%
Total général	131 665 778 €	134 426 576 €	136 047 765 €	140 092 046 €	6,40%

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 27 novembre 2018

ANNEXE 4 :

Fonds de concours versés aux communes depuis 2014

	Montant versé en 2014 (€)	Montant versé en 2015 (€)	Montant versé en 2016 (€)	Montant versé en 2017 (€)	Montant versé en 2018 (€)
Neutralité fiscale					
LENTIGNY	35 901	38 425	40 950	40 950	40 950
OUCHES	27 262	28 995	30 727	30 727	30 727
LA PACAUDIERE	21 694	23 339	24 983	24 983	24 983
POUILLY LES NONAINS	43 299	46 357	49 415	49 415	49 415
SAIL LES BAINS	7 574	7 896	8 217	8 217	
SAINT ANDRE D'APCHON	35 931	38 785	41 639	41 639	41 369
SAINT HAON LE VIEUX	15 511	16 627	17 744	17 744	17 744
ST JEAN ST MAURICE			21 622		21 622
SAINT LEGER SUR ROANNE	27 049	28 966	30 884	30 884	30 884
SAINT ROMAIN LA MOTTE	32 272	34 154	36 036		72 072
VILLEMONTAIS	20 334	21 684	23 034	23 034	23 034
VIVANS	8 859	9 145	9 452	9 452	9 452
Autres fonds de concours					
AMBIERLE	9 650	379		105 844	
ARCON				14 936	
COMMELLE VERNAY				26 000	10 000
MABLY	3 744				
OUCHES	3 666			14 091	
SAINT HAON LE CHATEL	3 807				
VILLEREST	17 910				
VILLEREST	822				120 000
COUTOUVRE		267		4 144	
LE COTEAU		2 350			
POUILLY LES NONAINS		393			
ROANNE		10 372	273 607	369 833	65 600
ST GERMAIN LESPINASSE			96 832	107 906	
SAINT BONNET DES QUARTS		21			
SAINT MARTIN D'ESTREAUX				27 003	
SAINT ROMAIN LA MOTTE				30 717	
SAINT VINCENT DE BOISSET				19 663	22 440
PARIGNY					
RENAISON				36 534	
RIORGES				90 000	
VIVANS				9 765	
TOTAL	315 286	308 154	706 404	1 133 481	580 292

ANNEXE 5

Liste des 11 ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI, prévues par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. 10 ratios sont aussi prévus pour les groupements à fiscalité propre, les départements et les régions. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant. Pour les communes et les groupements de communes, la population utilisée est la population totale ayant valeur légale en 2010. Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

		Référence nationale des CA	Roannais Agglomération
		(référence CG 2015)	(CA 2017)
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	334 €	409 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/population (€/hab.)	335 €	363 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	406 €	538 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement /population (€/hab.)	83 €	87 €
Ratio 5	dette/population (€/hab.)	380 €	202 €
Ratio 6	DGF/population (€/hab.)	126 €	121 €
Ratio 7	Charge de personnel	35,20%	35,31%
Ratio 9	Marge d'autofinancement	90,60%	78,96%
Ratio 10	Taux d'équipement	20,40%	16,15%
Ratio 11	Taux d'endettement	93,60%	37,47%

- Ratio 1 =dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- Ratio 2 = produit des impositions directes / population
- Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- Ratio 4 = dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) –sauf 204 (subventions d'équipement versées) –, 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers).
- Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement.
- Ratio 6 =DGF / population ; part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- Ratio 7 =dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- Ratio 8 = coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = recettes fiscales / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal. Ce ratio n'est pas calculé pour les EPCI.
- Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF +remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées ; les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
- Ratio 10 = dépenses d'équipement brut/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- Ratio 11 = dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.